

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Où Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

JUIN 1746.



A LUXEMBOURG,

Chez ANDRÉ CHEVALIER, Imprimeur de
Sa Majesté l'Impératrice Reine de Hongrie
& de Boheme.

M. D C C. XLVI.

*Avec Privilege de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur,*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. n. les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Litteraires; entr' autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol.: Journal litteraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 89. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliotheque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliotheque raisonnée, qui contient à présent 32. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliotheque Germanique à présent 45. vol.

399

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Junin 1746.

ARTICLE PREMIER

Contenant quelques nouvelles de Littérature.

I. **S**upplément au Dictionnaire Militaire. C'est un volume in 12. qui vient d'être imprimé à Paris. Il sert de troisième volume à un ouvrage qui a paru il y a quatre ans, & dont on donna une seconde édition l'année dernière. On y renferme tout ce qui ne se trouve pas dans les deux premiers volumes, & par cette raison on l'appelle *Supplément*. Ainsi tout le détail de l'art militaire se trouve fort exactement dans ces trois volumes. Cet ouvrage peut, par conséquent, intéresser aujourd'hui le public, puisque tout le monde parle d'opération de guerre. On y remarque non seulement des définitions comme dans tous les Dictionnaires, mais encore une bonne quantité de préceptes ou d'instructions extrêmement utiles aux gens du métier, & agréables à ceux qui ne lient que pour se mettre en état de parler des choses. Par exemple, il n'y a qu'à chercher un

mot, comme celui de *charger l'ennemi*, on trouve une longue suite d'avis d'où peut dépendre le succès d'une action. « On marche à l'ennemi » les armes sur l'épaule, la bayonnette au bout » du fusil, les tambours battans aux champs » jusqu'à 300. pas ou environ : à cette distance » on fait mettre le fusil sur le bras, les tam- » bours battent la charge; il est mieux de les » faire cesser, afin que l'ordre du Commandant » soit entendu : on fait marcher la troupe à » l'ennemi, sans tirer, si cela se peut; il vaut » mieux le faire à bout touchant. Les Officiers » doivent s'aligner exactement, les Sergens doi- » vent contenir les Soldats dans leurs rangs » sans parler. La méthode de faire monter à » cheval les Officiers de *Serre-file* est excellente; » cela contient le Soldat, l'empêche de se dé- » bander, & les Officiers d'ailleurs courent » moins de risque d'être renversés &c.

Le tems présent fait goûter un tel livre : Et si l'art militaire ne donne pas le nombre d'ouvrages qu'on voit en toute autre science, c'est qu'il semble épuisé par ceux qu'on en a. Il n'en manque pas d'ailleurs en nouveauté, c'est-à-dire, de Théologie, de Philosophie, de Poësies diverses & sur les affaires présentes, d'Histoire, de Voyages, de Marine, de Médecine, de Chirurgie, de découvertes, de Religion &c. Carrieres dans lesquelles on fouillera à jamais, & où il ne nous est plus gueres permis d'entrer pour en tirer quelque chose; les événemens que présentent les affaires troublées d'une partie de l'Europe, ont le pas devant pour le récit dans nos Journaux. On s'y attend; & le public qui n'a de curiosité que pour les productions de l'esprit, fait se satisfaire par les Mémoires de pure

Litté-

Littérature, & tels, sur tout que ceux pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, connus sous le nom de Mémoires de Trevoux.

Voici cependant quelques traits qui ne regardent pas les matieres du tems.

La vérité de la Religion Catholique, démontrée contre les Protestans &c. avec une réfutation de la réponse de M. Pfaff à la seconde Lettre du R. P. Scheffmacher à un Gentilhomme Protestant; & *des Remarques sur un Sermon de Mr. Ibbot, Docteur Anglois*, in 12. qui vient d'être imprimé à Strasbourg chez Jean-François le Roux. Il y a en ceci trois ouvrages. Le plus considérable est le premier, on y rassemble en peu de mots routes les preuves de la vraie Eglise, de son infaillibilité, de la certitude de la voye d'autorité, des défiances qu'inspire la voye d'examen, & la liberté qu'on s'attribuë de sonder l'Ecriture. L'Auteur, habile homme, paroît fort instruit de cette importante Controverse.

Traité des moyens de dissoudre la Pierre & de guérir cette maladie, & celle de la Goutte, par le moyen des alimens. Par Mr. Théophile Lobb, Docteur en Médecine de la Société Royale de Londres, Traduit de l'Anglois, par M. T. A. & imprimé à Paris in 12.

Dans celivre on a un nombre prodigieux d'expériences faites pour la dissolution des Pierres qui se forment dans le Corps humain. A proprement parler ce n'est qu'un Mémoire en forme de liste ou de catalogue, contenant ce détail d'expériences. L'Auteur est parti de ce principe, que la Pierre consiste principalement dans un *amas de corpuscules alcalis*; & il en a tiré des conséquences qui lui ont fait chercher les accidés propres à détruire cet ennemi domestique. L'ha-

bileté de sa part & l'éloge qu'il mérite est d'avoir imaginé toutes sortes de combinaisons pour rendre ces acides victorieux. On trouve aussi dans ce volume des remèdes contre la Goutte, la Squinancie, l'Asthme, la Colique, &c.

IV.

La Pratique Universelle pour la rénovation des Terriers & des Droits Seigneuriaux; contenant les questions les plus importantes sur cette matiere & leurs décisions, tant pour les Pays Coutumiers, que ceux régis par le Droit écrit. Par Edme de la Poix de Fremenville, Bailly des Ville & Marquisat de la Palisse, Commissaire aux Droits Seigneuriaux. C'est un *in-quarto*; & ce Livre a le mérite rare d'être le premier en ce genre. Il est imprimé à Paris. L'Auteur n'a travaillé que d'après son expérience, ses réflexions, ses attentions aux Loix & Coutumes. On peut remarquer dans cet Ouvrage, qu'il paroît utile aux Seigneurs, pour empêcher qu'on ne les trompe; aux Intendants, Régisseurs & Fermiers, pour les conduire dans toutes les parties de leur administration; aux Notaires, pour leur apprendre à bien faire la rénovation des Censives, Terriers & Droits Seigneuriaux; aux Procureurs, pour les diriger dans les procédures qui regardent les Censives, rapports d'experts, Collations, vérifications de Titres &c. enfin aux Vassaux mêmes & Justiciables, pour les protéger contre les entreprises injustes de leurs Seigneurs.

V.

Le Neptune Oriental, ou Routier Général des Côtes des Indes Orientales & de la Chine, enrichi de Cartes Hydrographiques, tant générales que particulières, pour servir d'instruction à la navigation de ces différentes Mers, est un ouvrage nouveau d'un Navigateur intelligent, attentif & zélé pour le bien public. Sa Préface seule donne idée
de

de ses connoissances & de ses soins ; l'exécution de ses Cartes est magnifique. Il est imprimé in-folio, forme d'Atlas ; il y a 110. pages sans la Préface, & un grand nombre de Cartes. Par Mr. Manneville, Lieutenant des Vaisseaux de la Compagnie des Indes de France, & Correspondant de l'Académie Royale des Sciences. A Paris chez Robustel.

On a de la même Ville, *Institutions de Géométrie enrichies de Notes critiques & Philosophiques sur la nature & les développemens de l'esprit humain*, 2. vol. in 8. 1746.

L'auteur qui est Mr. de la Chapelle, a eu pour son livre l'approbation de l'Académie des Sciences. Il passe des notions les plus élémentaires jusqu'à la Trigonométrie inclusivement. On trouve à la tête un discours sur l'étude des Mathématiques, où l'on essaye d'établir *que les enfans sont capables de s'y appliquer* ; & comme cette proposition n'est pas contenue dans la sphère des axiomes, contre lesquels on ne dispute jamais, l'Auteur répond aux objections qui lui ont été faites, ou qu'on pourroit lui faire dans la suite. Tout cela forme un détail curieux.

Le Sr. Thomas Bakewell, vient de donner au public, en conséquence d'un Acte du Parlement d'Angleterre, une nouvelle Carte de l'*Ecosse*, dressée d'après les observations les plus exactes, & dans laquelle on a corrigé ce que les autres Cartes de l'*Ecosse* avoient de défectueux. On a marqué dans celle-ci, suivant les observations des Astronomes, toutes les Bays, Anses &c. qui sont au-tour de la Côte d'*Ecosse*, ainsi que toutes les Rivieres qui se trouvent dans ce Royaume, les routes publiques & les grands chemins, les distances d'une Ville à une autre, les Universi-

ées, les Fortereſſes, les Châteaux, & tout ce qu'il y a de plus remarquable dans le Pays. On y voit auſſi les lieux où ſe ſont données les actions entre les troupes Angloiſes & les ſoulevés d'Ecoſſe.

VII.

La primauté de l'Abbaye de *Starvelot* ſur *Malmédy* décidée dans le Concile d'Ingelheim l'an 980. confirmée par Sentence de Souverains, ſoutenuë & prouvée par tous les Auteurs de miſe & en nombre qui ont traité cette matiére, a paru ſuffiſamment en ſon jour juſqu'à préſent pour ſe diſpenſer, dans un Journal, du précis qui mettroit le Lecteur au fait des longs & preſque continuels différends qui ont régné, depuis pluſieurs ſiècles, entre ces deux Maïſons, touchant cette Primauté. *Le Primus ſancti Remacli de Monasterio Malmundarienſi triumphus*, eſt proprement la primauté dont il eſt queſtion, & qui eſt pleinement expoſée dans les ouvrages des vrais Savans, qui en ont écrit, & dont quelques-uns ſe ſont donné la peine de convaincre d'ignorance & de témérité certains Ecrivains qui avoient voulu donner dans le contraire.

Ici nous avons à expoſer la teneur de l'*in-folio* en 87. pages imprimées, dont nous avons fait mention à la fin de nos derniers Mémoires: on ne peut mieux le faire qu'en donnant ſon titre tout au long.

Secundus ſancti Remacli de Monasterio Malmundarienſi triumphus, per Decreta, Decisiones, Resolutiones, Sententias, remque ipſam conſtanter judicatum, necnon Mandata Remiſſoria & Executorialia tam à Sacrà Congregatione Episcoporum & Regularium, & à ſignaturâ Juſtitia, quam ab immediato SS^{mi}. feliciter regnantis Oraculo, & à plenâ Sacrà Rotâ emanata quàm cum clauſula = & non amplius,

amplius, super loco recipiendi solennes Professiones
 Regulares, ad favorem DD. Domini Prioris & Ca-
 pitularium Stabulensium: Contra Reverendissimos &
 Celsissimos Abbates-Principes DEODATUM
 DRION & JOSEPHUM DE NOLLET,
 seu potius Dignitatem ipsam Abbatialem, necnon
 DD. DD. Priorem & Religiosos Monasterii Mal-
 mundariensis Actores & Consortes, gravissima hujusce
 Causa jurisdictionalis Patronis, seu Advocatis ex
 parte Stabulensium Perillustribus & Excellentissimis
 Dominis, DD. Henrico Du Chateau, Hermanno
 de Grouttars, Joanne & Josepho de Ascevolin-
 nis, Nicolao Cuccovillo, Joanne-Baptista Ri-
 ganti, & Camillo Philippo Sellari. Stantibus ex
 adverso seu ex parte prefatorum Abbatum Princi-
 pum seu Confratrum Malmundariensium, Clarissimis
 & Consultissimis Dominis DD. NN. Clos & De-
 fraine, Septimio Cedro, Dominico Spinelli, Do-
 minico Leonori, Bernardino Scotini, Francisco
 Castellini, Francisco Lazzarini, Jacobo Lavaniani,
 & Josepho Alexandro de Ascaniis; aliisque non
 paucis tam in Urbe, quam in Partibus, eorumque
 omnium tenacissimo Promotore R. D. HENRICO
 MALEESE MALMUNDARIENSI PRIORE, sed operâ
 tandem moderni atefati Reverendissimi & Celsissi-
 mi Abbatis-Principis Reconciliatoris moderatissimi,
 interventu Consultissimi Domini Advocati BER-
 TRANDI LEVAGE, finaliter pacificatorum.

Ad publici notitiam nec unquam intermorituram
 rei memoriam, majoremque Sancti ac Beatissimi Pa-
 tris Nostri REMACLI gloriose cum in calis tum
 in terris triumphantis gloriam & honorem, juxta
 Exemplar Romanum novo prelo committebat R. D.
 DIONYSIUS MALHERBE, Principalis Capi-
 tuli Stabulensis in preactis Causis Mandatarius;
 Philosa-

*Philosophiaque ac Theologia aliàs Professor, modè
Stabulensis Præfectus.*

C'est là une longue discussion finie, toutes les pièces par sentences définitives de la Cour de Rome recueillies par DON MALHERBE, en sont rapportées dans l'Imprimé raisonné qu'il en donne, & qu'il termine par *Ut si qua publicum scandalizavit aliàs simultas & dissensio, adificet & modè generalis pacificatio.*

L'Epée & le Fer font les mots de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E.

Noir tyran de l'esprit, je lui donne la gêne,
Je vais toujours en masque, & me montre en
tous lieux :

Pour savoir qui je suis tout le monde est en peine ;
Mais quand on me veut voir, on n'a pas besoin
d'yeux.



Je ne suis presque rien, & je suis toute chose,
Je suis un beau Soleil, je suis un vermisseau ;
Quelquefois je suis feu, puis, sans métamorphose ;
Je passe adroitement sous la forme de l'eau.



Mon pouvoir est si grand qu'il fait parler des mar-
bres,

Je donne une couronne à qui n'a point de bien :
Je rends tout amoureux, je fais marcher les arbres ;
J'enrichis, & pourtant il ne m'en coute rien.



Un monstre m'enfanta dans des grottes obscures,
Il prit, pour me cacher, le manteau de la nuit ;
malgré ce voile épais je prends mille figures,
Pour briller à la Cour où mon sort me conduit.

L'inspire

¶
J'inspirai de l'amour à la belle Silvie,
Qui se plaignit par tout d'aimer un inconnu
Mais quand j'eus contenté son amoureuse envie,
Elle alla se vanter de m'avoir vû tout nud.

¶
Tu travailles envain, toi qui me veux connoître.
Je suis ce que je suis, tes vœux sont superflus;
Car dès que ton esprit devineroit mon être,
Sur le champ je ne serois plus.

LE public est averti que le Sieur Florent Perrotte, Facteur de Clavecins ordinaire de la Cour de Sa Majesté le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, fait & vend des Clavecins à la moderne à deux Claviers, cinq Octaves, avec trois Régistres, de même que des Clavecins ordinaires, tellement travaillés proprement, bien proportionnés & perfectionnés, qu'il s'y est acquis le surnom de Rokers de Lorraine. La mémoire de ce célèbre Facteur sera toujours assez récente pour que les connoisseurs daignent y prêter leur attention. Les amateurs qui souhaiteront des Clavecins de sa main, pourront lui adresser leurs Lettres à Lunéville en Lorraine, sa demeure ordinaire. En cas de besoin il produira des attestations de nombre de connoisseurs de toute sorte de qualité à qui il a fourni de ses Clavecins, de même que l'approbation unanime des plus habiles Virtueuses de la Musique de Sa Majesté Polonoise, qui ont examiné ses ouvrages. De plus les connoisseurs seront satisfaits du juste prix qu'il les vend,

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

ON voit dans tout ce Pays un Mémoire des plus fort que le Baron de Ramschwag, Ministre de la Cour de Vienne auprès du Cercle de Souabe, a présenté à ce Cercle. C'est une pièce très-étendue contre la Cour de France, mais proprement une plainte, que l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême porte aux Etats de l'Empire, puisqu'elle renferme essentiellement ce qui suit, & que nous avons copié fidèlement mot à mot.

» Sa Majesté a pris avec douleur que ses
» ennemis non contents d'avoir envahi, contre la
» foi des Traités, ses Etats, quoique garantis,
» s'efforcent de déchirer les liens qui unissent
» les membres de l'Empire entre eux-mêmes
» aussi-bien qu'à leur Chef commun, afin de les
» opprimer l'un après l'autre & de s'assurer en-
» tièrement une supériorité sur toutes les autres
» Têtes couronnées.

» Elle avoit d'autant moins lieu de s'atten-
» dre à un tel procédé, qu'ayant toujours eu
» attention d'être aussi fidèle à ses Alliés, que
» zélée pour le bien de l'Empire & la conser-
» vation de ses constitutions, elle s'est en mé-
» meme-tems fait une loi d'entretenir pour ses
» ennemis des sentimens modérés & pacifiques.

» Sa Majesté loin d'avoir jamais offensé per-
» sonne, a poussé les égards beaucoup plus loin
» qu'elle ne devoit, dans la vûe de se conserver
» l'amitié de la France, sur le pied des Traités

» &

20 & des Garanties que cette Couronne lui avoit
21 vendus si cher. Si elle a donné des preuves
22 de sa fermeté dans les dangers , & lorsque tout
23 le monde la croyoit à deux doigts de sa perte ,
24 jamais elle n'a rejeté les propositions de ré-
25 conciliation , compatibles avec le bien public ;
26 mais au contraire , dans les succès les plus
27 marqués elle a donné à ses ennemis des preu-
28 ves encore plus marquées de son équité & de
29 sa modération.

30 On a déclaré plusieurs fois , en son nom ,
31 que les dédommagemens qui lui sont dûs en
32 vertu des droits de la Nature & des Gens ,
33 n'arrêteroient pas le rétablissement de la tran-
34 quillité publique , Sa Majesté étant prête à en-
35 sevelir dans l'oubli les injustices qu'on lui a
36 faites , aussi-tôt qu'on lui donnera des sûretés
37 qui l'en garantissent pour l'avenir.

38 En un mot , la Couronne de France ne fau-
39 roit se plaindre , que de ce que l'Impératrice a
40 toujours insisté & insiste encore sur l'observa-
41 tion des Traités conclus & ratifiés solem-
42 nellement , comme sur les seuls liens de la So-
43 ciété , & qu'elle ne croit pas , que l'équilibre
44 de l'Europe & la liberté publique puissent
45 être reconciliés avec les principes où est cette
46 Couronne , que son agrandissement l'autorise
47 à enfreindre les Traités.

48 Pour se faire une idée juste de la situation
49 où seroit actuellement l'Allemagne , si la fer-
50 meté de S. M. n'y avoit mis ordre , il ne faut
51 que parcourir l'histoire de ces dernières années.

52 On fait comment le Cercle de Souabe a été
53 traité par la France contre la neutralité qu'on
54 avoit concluë avec ses Etats,

» La Déclaration que Mr. de la Noüe, M^{re}
 » nistre François, fit à *Francfort* le 26. Juillet
 » 1743. est une pièce dont il sera toujours
 » facile de se rappeler le contenu. Il y fut ré-
 » pondu de la part de Sa Majesté, & l'évène-
 » ment n'a que trop vérifié toutes les prédic-
 » tions de cette réponse; d'autant que les dispo-
 » sitions pacifiques que la France affectoit alors,
 » ne l'empêchèrent pas, dans la vûe de *briser*
 » *ce qui ne vouloit point plier*, de déclarer la
 » guerre, avant la fin de l'année, à deux Ele-
 » ctors de l'Empire, & de commettre, sans en
 » venir à cette formalité, toutes sortes d'hosti-
 » lités à l'égard de plusieurs autres.

» Dans ces conjonctures, quoiqu'il s'en fal-
 » lut bien que la tranquillité publique fut ré-
 » tablée, les Etats, & en particulier ceux de Soua-
 » be, implorèrent souvent le secours de Sa
 » Majesté. Elle se prêta à leurs désirs, & pour
 » les remplir avec plus de succès, Elle racheta
 » au prix de grands sacrifices, le rétablissement
 » de la tranquillité publique, & mit ses ar-
 » mes victorieuses en état de délivrer l'Empire
 » des Etrangers qui l'opprimoient, & de garan-
 » tir suffisamment l'Electon Impériale, des loix
 » que la France lui vouloit prescrire.

» Ces choses ont été exécutées aux seuls dé-
 » pens de Sa Maj. & de ses Alliés, sans qu'au-
 » cun des Etats véritablement neutres y ait souf-
 » fert en aucune façon. Sa Majesté n'est pas
 » moins disposée de faire marcher à ses dé-
 » pens, pour la sûreté de la frontiere, le Con-
 » tingent ordonné par la Résolution de l'Empire
 » du 17. Décembre 1745. Et quant à ce qui
 » regarde les quartiers d'hiver, qu'elle a deman-
 » dés pour les Troupes qu'elle avoit fait venir

Secours de l'Empire , tant des Pays-Bas que de
ses autres Etats Héréditaires , Sa Majesté n'a
rien prétendu que ce que l'usage & les loix
de la guerte ont toujours accordé à des trou-
pes dont l'entretien a tant couté , & qui ont
si bien rempli leur destination ; comme S. M.
à l'exemple de ses glorieux Ancêtres , accorde
encore aujourd'hui , les mêmes avantages aux
Troupes Auxiliaires qui se trouvent dans ses
Etats. La délicatesse de Sa Majesté à cet égard
va si loin , qu'Elle est prête à rembourser ou
compenser , tout ce que les Etats neutres pour-
roient avoir fourni au-delà de ce qui est dû ,
conformément aux Réglemens & au nombre
des troupes qui ont été employées l'Eté der-
nier pour couvrir l'Empire ; son intention
n'ayant jamais été , comme elle ne le fera ja-
mais , de rien prétendre des Etats que ce que
la justice & l'équité lui ajugent.

Ceci considéré , on peut se représenter avec
quelle sensibilité Sa Majesté a appris , qu'à cer-
tains égards les Ministres ennemis étoient
écourés plus favorablement que les siens ; qu'on
recevoit purement & simplement les Lettres de
créance de ceux-là , tandis qu'on entreprenoit
de tronquer par des restrictions les Lettres de
ceux-ci ; que les assurances que le même Mr. de
la Nouë donne de bouche , sans vouloir les
donner par écrit , trouvent souvent une entière
croyance ; que dans certaines Cours il y a des
Ministres aux gages de la France , qui l'infor-
ment de tout ce qui se passe dans les Assemblées
des Cercles & de l'Empire , & lui suggerent les
moyens de faire de nouveaux torts à la Maison
d'Autriche ; qu'au lieu de reconnoître tout ce
qu'elle a fait , non-seulement on se départit

» des engagemens qui ont été arrêtés pour tous
 » jours avec la Maison Archiducal, mais on
 » refuse même de satisfaire aux devoirs réci-
 » proques, qui résultent manifestement de l'u-
 » nion des Etats entre-eux; devoirs que S. M.
 » a remplis de son côté au pied de la lettre,
 » qu'elle est prête à remplir dans toutes les oc-
 » casions; que le tout se fait pour l'amour d'une
 » Couronne, qui refuse de reconnoître le Chef
 » de l'Empire; qu'on favorise davantage les
 » vûes & desseins de cette Couronne, que ne le
 » permettent les obligations des Membres envers
 » leur Chef, & par conséquent, les constitu-
 » tions fondamentales de l'Empire; que dans le
 » même-tems que cette Couronne s'oppose à
 » l'Élection unanime de l'Empereur & refuse de
 » renouveler le dernier Traité de Paix, on
 » conclut avec elle des Traités secrets d'Union
 » & d'Amitié; que par considération pour elle
 » on se dispense d'obéir à la Résolution de l'Em-
 » pire du 17. Décembre dernier, ratifiée par Sa
 » Majesté Impériale, & qu'ainsi on renverse
 » entièrement tout le système de l'Empire, en
 » foulant aux pieds les liens, qui unissent le
 » Chef aux membres, & les membres entre-
 » eux.

» Sa Majesté n'eut jamais intention de révo-
 » quer en doute la prérogative des Etats de con-
 » clure des Alliances avec les Puissances Etran-
 » geres. Il est de son propre intérêt, qu'il n'y
 » soit porté aucune atteinte. Mais on n'ignore pas
 » les bornes, où cette prérogative a été renfer-
 » mée par le Traité de Westphalie; *Dummodò*
 » *Wisthac fœdera non sunt contra Casarem aut Im-*
 » *perium.*

» On laisse donc à juger aux bons Patriotes,

si des Traités tendans à déchirer les doubles
liens sur lesquels est fondé tout le système
de l'Empire, doivent être regardés comme
compris dans la *regle générale*, ou comme
desaprouvés par l'*exception*. Mais tous ces
procédés ne seront pas capables d'ébranler la
constance de Sa Majesté la Reine de Hongrie
& de Boheme.

Ferme dans les revers, modérée dans les
succès, fidèle à ses Alliés, attentive aux avan-
tages de la Patrie, pacifique & toujours dis-
posée à se réconciler avec ses ennemis, elle
continuera d'aller le droit chemin, comme
elle a fait jusqu'ici. Elle a une aversion natu-
relle pour tout ce qui ressemble à la violence
& à l'injustice. Elle ne prétend rien de ses
Co-Etats que ce qu'Elle s'offre à leur accor-
der au double, dans les mêmes circonstances.
Ce qu'Elle attend des autres, Elle s'en fait la
premiere une loi à elle-même, défiant ses
ennemis d'apporter jamais aucune preuve du
contraire. Mais comme Sa Majesté épuise par-
là tout ce qu'on peut jamais en souhaiter,
Elle ne renoncera non plus jamais à ce qu'Elle
se doit à Elle-même, à sa Couronne, à sa
Maison, au Chef de l'Empire & à la Patrie;
par conséquent Elle se laissera aussi peu dé-
choir de l'*Union perpétuelle*, qui subsiste entre
sa Maison & quelques Cercles de l'Empire,
que des droits qui lui reviennent des liens
communs de tous ses membres. Ainsi S. M.
voulant s'assurer, voulant maintenir & con-
server en son entier ce double droit, de même
que tout ce qui en résulte, contre routes les
entreprises contraires, Elle a chargé le Mini-
stre soussigné de notifier cette déclaration &

» réservation à tout le Louïable Cercle de *Souabe* ;
 » en lui donnant en même-tems les assurances
 » les plus fortes que conformément à la pre-
 » miere règle fondamentale du droit de la na-
 » ture, Sa Majesté n'a pour objet dans cette
 » démarche, que de se garantir de ce qu'un
 » chacun de ses Co-Etats ne voudroit pas qu'il
 » lui arrivât à lui même &c.

Ce Mémoire a été communiqué dans toutes les Cours où il y a des Ministres de celle de *Vienne*.

II. Continuant dans la matiere que nous présentent les Cercles, celui de *Baviere*, dans son assemblée tenue à *Wasserbourg*, a pris sa résolution vers la mi Avril, qui porte « Qu'en conséquence du résultat de la Diette générale de l'Empire, du 17. Décembre 1745. les troupes qu'il doit fournir pour son contingent, seront mises sur le pied d'augmentation où elles doivent être, en les portant au triple de ce qu'elles sont à l'ordinaire, & dans l'unique vûe de maintenir la sûreté publique, sans donner le moindre sujet de plainte ou d'offense à qui que ce soit : Que l'on tiendra ce contingent prêt à marcher, & qu'on aura soin de pourvoir ces troupes de tout ce qui leur sera nécessaire.

Les Etats du Cercle de *Souabe* se sont de leur côté déterminés à ordonner aux troupes qu'ils ont levées, de se tenir prêtes à marcher. Mais en même-tems ils ont décidé « Que si les Cercles de l'Empire devoient pourvoir à leur sûreté, ils avoient intérêt aussi de n'offenser aucune Puissance : Qu'ainsi il leur convenoit d'observer une parfaite & constante neutralité entre l'Impératrice-Reine & le Roi de France :
 » Qu'il

Qu'il importoit de garantir de toute invasion
 les frontieres d'Allemagne : Qu'il n'étoit pas
 moins essentiel au Cercle de Souabe de ne
 point accorder le passage sur son territoire ,
 pour former quelque entreprise contre l'une
 ou l'autre des deux Puissances belligérantes :
 Que ce Cercle joindroit ses efforts à ceux des
 autres Cercles , pour garder le bord du Rhin ,
 & particulièrement pour mettre le Pays entre
 Bâle & Graben , à couvert de toute attaque ;
 mais qu'il feroit ce qui dépendroit de lui , pour
 que toutes hostilités ou démarches qui y ont
 rapport , cessassent du côté du Rhin , & pour
 que ni les troupes de S. M. Impériale la Reine
 de Hongrie & de Boheme , ni celles de S. M.
 T. C. ne passassent ce fleuve : Qu'à cette fin
 on prioit les Puissances alliées de l'Impé-
 ratrice-Reine , d'en donner des assurances for-
 melles : Que dans la même vûë , & pour n'être
 pas contraint de s'écarter du système reçu
 par le Corps Germanique , le Cercle de Souabe
 travailleroit de concert avec les Cercles ses
 voisins à garnir leurs frontieres de troupes
 suffisantes , & à faire fournir à ses troupes
 tout ce qui leur seroit nécessaire , ainsi qu'à
 prendre des mesures pour que le repos com-
 mun des Cercles antérieurs ne fût point trou-
 blé , pour qu'ils ne fussent point incommo-
 dés par le séjour , ni même par le passage
 d'aucunes troupes étrangères ; pour qu'on n'e-
 xigeât d'eux ni contributions , ni logemens
 pour les Soldats , ni livraisons de subsistances ,
 de bois & de fourage , & pour qu'ils ne fussent
 inquiétés en quelque maniere que ce fût :
 Qu'à condition que les choses fussent ainsi
 réglées , le Cercle de Souabe étoit dans la dis-

position de concourir à établir un secours mu-
 tuel, & d'aider ses voisins dans les besoins
 communs, à proportion de ses forces.

Cette résolution du Cercle de *Souabe* ayant
 été communiquée aux Cercles de *Baviere*, du
Haut & Bas-Rhin & de *Franconie*, tous en ont
 pris de conformes, & se sont occupés aux me-
 sures que leurs troupes destinées à maintenir
 cette neutralité générale, fussent rassemblées vers
 la mi-Mai.

Les Cercles antérieurs en ont pris sujet de
 donner en même-tems leur réponse à la Cour de
 France, sur le Mémoire que Mr. de la Noüe leur
 présenta le 11. Janvier dernier * Elle porte « Que
 les dispositions pacifiques du Roi Très-Chré-
 tien contenuës dans ce Mémoire, n'ont pû
 qu'être très-agréables aux Electeurs, Princes
 & Etats, compris dans ces Cercles, & lesquels,
 par la neutralité qu'ils ont observée si réli-
 gieusement jusqu'à ce jour, ont suffisamment
 prouvé, qu'ils n'ont pour but que la conser-
 vation de la paix, en conformité de l'obliga-
 tion que leur impose la dernière Résolution
 de l'Empire : † Qu'ainsi ils n'adopteront,
 comme ils n'ont adopté jusqu'à présent, d'au-
 tres principes que ceux qui tendent invaria-
 blement à la sûreté publique de la Patrie, sans
 donner le moindre sujet de plainte à qui que
 ce soit, & sans troubler le repos des Etats
 voisins : Qu'ils apporteront aussi toute l'at-
 tention possible à prévenir qu'il ne se com-
 mette point d'hostilités contre la Couronne
 de

* Ce Mémoire se trouve dans notre Journal de
 Mars.

† C'est celle du 17 Décembre 1745. donnée dans
 nos Mémoires de Février de la présente année.

de France, ou contre ses frontières; dans l'espérance que le Roi en agira de même à l'égard de celles de l'Empire, & que les effets répondront toujours aux dispositions pacifiques de S. M. T. C.

Tels sont les sentimens présens des Cercles antérieurs envers la France. Ils sont trop nettement déclarés, que pour en prendre sujet de croire qu'ils changeront aisément dans la suite. Aussi cette Couronne qui en a témoigné sa pleine satisfaction aux Cercles, trouvant par-là ses facilités de ne garder que très-peu de troupes en *Alsace*, a porté ses principales forces aux *Pays-Bas*, outre une Armée qu'elle assemble, aux ordres du Prince de Conti, entre la *Meuse* & la *Moselle*, & le détachement qui a été fait pour renforcer en *Italie* le Corps du Maréchal de Maillebois.

Dans ces circonstances d'arrangemens pris par les Cercles de l'Empire quant à leur sûreté & quant à la France, Mr. Pollman, Ministre de Prusse à *Ratisbonne*, a reçu un Rescrit de *Berlin*, qui fait connoître, que puisque l'Empire est enfin résolu d'observer la neutralité, S. M. Prussienne regarde comme une chose peu nécessaire dans cette conjoncture, de faire camper les troupes des Cercles, d'autant plus qu'elle est bien assurée que si cette neutralité est observée exactement, la Cour de France sera attentive de son côté à ne point interrompre la tranquillité des frontières de l'Allemagne.

La Cour de Prusse a jugé à propos d'envoyer un tel Rescrit à Mr. Pollman, parce qu'elle prévoit que la neutralité résoluë des Cercles va faire le sujet des délibérations de la Diète générale de l'Empire; qu'un Corps de troupes de l'Impé-

Patrice-Reine, non obstant ce qui a été dit dans notre dernier Journal page 333. paroît devoit joindre celui des Cercles, & que le Sérénissime Prince Charles de Lorraine viendra dans ces quartiers.

Mr. de la Nouë, pour se plaindre de quelques nouveaux faits d'armes de la part des troupes Impériales Autrichiennes, ou plutôt pour tâcher de prévenir ce qui pourroit arriver encore dans la suite de cette nature, présenta derechef le 21. Avril un Mémoire aux Cercles Antérieurs dont voici la teneur.

Depuis que le Ministre Souffigné de S. M. Très-Chrétienne est resté dans l'attente de la réponse des Loinables Cercles antérieurs, à ses représentations du 17. Mars 1746. touchant les hostilités des Hussars Autrichiens, qui ayant passé le Rhin, avoient enlevé le premier du même mois un poste de Caporal sur la frontiere d'Alsace, ils ont continué les mêmes desordres. I. En tendant d'arrêter sur le Rhin, au-dessous de Strasbourg, cinq Bateaux chargés de fourage pour les troupes du Roi. II. En exigeant, sous le frivole prétexte de passeports, des droits de tous les particuliers de la campagne des environs de Strasbourg en deçà du Rhin, qui portent des denrées dans la même Ville. III. En levant, contre tout droit, des contributions sur les trois Censes de l'Hôpital-Général de la Fabrique-Cathédrale & des Religieuses de Sainte Marguerite, situées sur le territoire neutre de l'Empire. IV. En brûlant, comme ils ont fait, après avoir passé le Rhin dans des nacelles, diverses Maisons de particuliers & un Corps de Garde aux environs de Bieckheim. Les preuves de tous ces faits résultent des pièces N^o. I. II. & III. Et ils sont trop diamétralement opposés non-seulement à la paix qui subsiste

ste entre la Couronne de France & l'Empire, & en particulier à la neutralité des Loinables Cercles, mais encore aux assurances par écrit que le Baron de Ramschwag leur a données de la part de la Cour de Vienne, par son Mémoire du 18. Janvier de la présente année, pour ne devoir pas exciter toute la vigilance du Ministre soussigné. C'est donc pour arrêter le cours de tous ces excès, qui peuvent avoir les suites les plus fâcheuses, si les Loinables Cercles, par la sagesse & la fermeté de leurs précautions, n'y remédient promptement, que le Ministre soussigné requiert de nouveau, qu'ils venillent y apporter la plus grande attention, & qu'en conséquence ils le mettent en état, par une prompte réponse au présent Mémoire, de rendre compte au Roi de leurs véritables intentions sur cette matiere, laquelle n'intéresse pas moins leur propre tranquillité, que celle des frontieres de S. M. A Francfort le 21. Avril, signé MALBRAN DE LA NOÛE.

On a un état de la répartition des troupes Impériales qui étoient dans l'Empire : Mais comme il en est parti un bon nombre pour les Pays Bas, où elles sont arrivées, on n'en peut plus faire usage.

Les divers Etats d'Allemagne vers le Rhin n'étant plus troublés par la guerre qui s'est éloignée d'eux, tout y a repris son ancienne tranquillité, & l'on n'y voit de mouvemens qu'occasionnés pour les contingens triplés de l'Armée neutre de l'Empire. On n'a ainsi ce mois-ci rien de fort remarquable à rapporter de la plupart des Cours de ce Pays. Il n'y a que celle d'Hannover, qui comme partie principale dans les affaires de la conjoncture, fasse marcher depuis le 6. Mai dix mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie aux ordres du Général Druchleben,

ben, pour grossir dans les *Pays-Bas* l'Armée des Hauts Alliés. Car celles de *Baviere* & de *Saxe* quoi qu'engagées dans des négociations pour fournir des Corps à la même Armée, elles demeurent indéterminées là-dessus. Elles demandent, sur-tout celle de *Saxe*, des subventions extraordinaires aux Puissances Maritimes, & que ces subventions lui soient assurées pour trois ans. Ce que l'Electeur de *Saxe* a souffert depuis l'Eté dernier, sert de raison à cet égard.

La Cour de *Berlin* continuë bien à remettre ses Armées en état de force, mais avec d'autant moins d'aparence que ce soit pour un dessein de nouvelle guerre, qu'elle se porte à terminer celle qui subsiste. Ce n'est donc qu'afin de pourvoir plus efficacement à la conservation de la tranquillité de ses Etats en particulier & de l'Allemagne en général, en ne permettant point qu'elle soit troublée ni directement, ni indirectement, puisque S. M. Prussienne a fort approuvé le système de neutralité dans lequel les Cercles de l'Empire se sont renfermés. Le Baron de Gynckel est depuis le mois d'Avril en cette Cour, revêtu du caractère qu'il y avoit déjà eu, de Ministre Plénipotentiaire des Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des *Pays-Bas* : Et depuis ses premières conférences avec les Ministres du Roi sur le sujet de son envoi, on a fait partir pour *Vienne* un Courier avec des instructions pour Mr. de Græve, Conseiller privé d'Ambassade de S. M. Prus. & son Ministre par interim auprès de L. M. Impériales, sur des instances qu'il est chargé de leur faire par rapport à l'avancement de la paix.

Outre les troupes Prussiennes qu'on remet sur un pied complet, on fortifie présentement *Span-*
dau 2

deau; & les fortifications de *Neifs* en *Silésie* sont mises dans un état qui peuvent faire regarder cette Place comme la meilleure Forteresse de toute l'Allemagne. Mais quoique le dernier Traité de *Dresde* ait rendu la paix à la *Prusse* & à la *Saxe*, il reste néanmoins le réglemeut des limites entre les deux Etats pour que ce Traité soit accompli dans tous ses points, & il est arrêté par la difficulté de savoir de quoi l'on formera l'équivalent que le Roi de *Prusse* donnera au Roi de *Pologne* Electeur de *Saxe*, pour le péage de *Furstenberg* sur l'*Oder*, que S. M. *Polonoise* a consenti de lui céder.

Cet équivalent sera bien difficilement pris de la *Silésie*, à cause que le Roi de *Prusse* paroît fermement résolu de ne jamais démembrer la moindre partie des Etats ou Territoires qui composent le Duché de *Silésie*, mais de laisser cette possession dans l'état où elle lui a été remise par les Traités, afin que les garanties qui lui en seront accordées, répondent à la lettre de ces mêmes Traités. Ce seroit donc de la *Marche* de *Brandebourg* qu'il faudroit prendre l'équivalent, mais on n'a pas encore trouvé quel territoire de cette Province pourroit servir à le former : On veut même qu'il n'y sera pas plus pris qu'en *Silésie*.

Vienne. L'on continuë à faire partir des recrues en nombre pour l'Armée de l'Impératrice-Reine en *Italie*, S. M. ayant résolu de rendre au plutôt complets tous les Régimens qui ne le sont pas encore. On y envoie aussi six mille *Croates* qui seront suivis encore par autant d'autres, & par un Corps d'*Esclavons*, outre les Régimens de *Wenceslas Wallis*, *Jean Palfy*, *Saxe-Gotha*, *Bade-Bade*, *Vieux-Wolffenbuttel*, *Vivary* & *Charles Palfy*,

Palfy, qui ont ordre de prendre encore la route d'Italie; d'où les nouvelles continuans d'être favorables, non-obstant le nombre jusques-là inférieur de troupes combinées qui combattent celles des ennemis, on a lieu de se flater que les opérations en avant continueront d'avoir le succès qu'on s'en promer.

Les forces de l'Impératrice dans l'Empire ne seront pas non plus en petit nombre, quoi qu'on en détachât beaucoup pour les *Pays-Bas*. Avec celles qui y sont déjà, il y en va de la Bohême & de la Hongrie. Elles pourront se joindre comme on l'a dit, aux troupes du Cercle de *Franconie*, qui font état d'être rassemblées bientôt à *Heilbron*, & se porter ensuite où les circonstances les demanderont. Le Sérénissime Prince Charles va les commander: On ne veut nullement douter, par conséquent, que S. A. S. ne commande en même-tems toutes les forces réunies des Princes & Etats de l'Empire qui formeront l'Armée destinée à la conservation de la sûreté publique de l'Allemagne; car il est vraisemblable que la Diète Générale de l'Empire lui confèrera la charge de premier Felt-Maréchal de l'Empire, vacante depuis l'élection de l'Empereur.

Le Prince de Lobkowitz, se rend à la même Armée. Mais le Duc d'Ahrenberg continuë son séjour à *Vienne*, en assistant à toutes les conférences qui se tiennent sur la guerre & sur l'affaire de la sûreté publique de l'Empire, qui a été communiquée à la Cour par des Lettres très-respectueuses des Etats des Cercles. Des griefs de quelques endroits du Royaume de *Hongrie*, en ont aussi occasionné de fréquentes, par le besoin d'un redressement que plusieurs demandent. On met ceux de la Religion du nombre; & l'on travaille

travaille à un nouveau règlement sur cette manière, lequel sera publié dans peu. Il concernera également les Sujets Catholiques & Protestans, pour faire régner parmi eux un esprit de tolérance mutuelle.

Des plaintes de la part du Cardinal Evêque & Prince de *Liege*, ont également donné lieu à quelques conférences. Le Baron de Breidlach, Chancelier de ce Prince, est venu les apporter. Elles roulent sur des irrégularités qui auroient été commises par les troupes Impériales-Autrichiennes à leur passage par la Principauté de *Liege*, & l'on en demande satisfaction.

Sur ce sujet nous rapporterons la teneur d'une Protestation que le Prince de *Liege* a envoyée à *Vienne*, & à tous les Ministres dans les Cours étrangères. La chose est prise fort haut. On s'y

» plaint 1°. de l'arrivée d'un Corps de troupes de
 » l'Impératrice-Reine dans quelques Villages
 » de la Principauté de *Liege*, pour y prendre des
 » quartiers, sans qu'on en eut auparavant ob-
 » tenu la permission du Prince; 2°. du préjudice
 » causé depuis environ deux ans, par la destru-
 » ction des denrées que les sujets du Pays avoient
 » amassées à *Huy*, pour leur compte & pour
 » le service de la Garnison de *Namur*; 3°. de di-
 » verses irrégularités commises par les Hussars
 » de *Frangipani* & par d'autres troupes de diffé-
 » rentes Nations, à leur passage à *Pere* & en
 » d'autres Villages de la *Campagne-Liégeoise*.

On ajoute dans cette Protestation « Que la
 » marche des troupes Impériales & Royales sous
 » le commandement du Général de *Grune* & du
 » Baron de *Trenck*, s'étant faite sans observer
 » ce que requierent les Capitulations Impéria-
 » les, Son Altesse Sérénissime, comme Mem-

bre & Prince de l'Empire, ne pouvoit regarder ce qui s'étoit passé en cette occasion, que comme contraire aux mêmes Capitulations, aussi-bien qu'à sa dignité de Prince Souverain & à la neutralité qu'il a observée pendant la guerre.

Ensuite vient un détail « Que les troupes de l'Impératrice-Reine sont arrivées sur le territoire de *Liege*, sans qu'on eut fait de réquisitions pour leur passage, & sans qu'on eut envoyé de Quartiers-Mâîtres, ou de Commissaires, pour convenir du régleme[n]t des routes & des logemens nécessaires pour ces troupes, aussi-bien que du livreme[n]t des chevaux & des chariots qu'elles avoient exigés pour transporter leurs bagages: Que les Commissaires de S. A. S. envoyés à leur rencontre, avoient trouvé que sans leur participation, on avoit déjà fait les dispositions pour ce passage, & assigné les gîtes dans les Villes & Villages du pays de *Liege*: Que S. A. S. considéroit donc ce que dessus, comme une infraction de ses droits régaux, & qu'Elle se trouvoit d'autant plus lésée, qu'une partie de ces troupes, au-lieu de suivre la route la plus directe par la *Campagne-Liegeoise*, l'avoit traversée en faisant un détour considérable: Que lorsque les Commissaires de *Liege* avoient fait connoître cet abus, & que pour y remédier, ils étoient convenus de quelque redressement avec le Commissaire-Impérial, les Commandans des régimens avoient changé la chose selon leur bon plaisir: Que quelques autres arrangemens arrêtés par le Commissaire-Général du Pays de *Liege*, avoient été éludés, & que les troupes avoient traversé le Pays sans

ordre

es Ordre, & sans y payer ni les vivres, ni les
es chevaux & chariots qu'on leur avoit fournis :
es Que les Hussards avoient occupé *Hougarde*,
es *Thourine*, *Bouwechines* & d'autres Villages de
es la domination du Sérénissime Prince, en y or-
es donnant aux habitans de se préparer à rece-
es voir chez eux en quartiers de cantonnement,
es d'autres troupes dont ils étoient suivis : Qu'en
es effet, le Régiment de Borra avoit reçu ordre
es de s'y rendre, pour y rester jusqu'à nouvelle
es disposition : Qu'au surplus, comme cette
es occupation donnoit atteinte non-seulement
es aux Constitutions de l'Empire, mais aussi aux
es Capitulations Impériales, au Droit des Gens
es & à la neutralité dont l'Empire ainsi que le
es Pays de *Liege* doivent jouir, & que c'étoit
es une entreprise très-préjudiciable à la Souve-
es raineté du Prince, en ce qu'elle exposoit ses
es Etats à devenir le théâtre de la guerre ; S. A. S.
es pour obvier aux suites qui pourroient résul-
es ter de la violation de son territoire, avoit
es jugé à propos d'envoyer dans toutes les Cours
es de l'*Europe*, une Protestation des plus fortes,
es fondée sur les motifs qu'on vient de rappor-
es ter, avec ordre à ses Ministres, en quelque
es lieu qu'ils résident, d'y faire connoître les
es sujets de plaintes de S. A. S. qui a aussi eu
es recours à la protection de l'Empereur, com-
es me Chef de l'Empire, afin d'obtenir le redres-
es sement de ces griefs, & qu'il soit fait de sé-
es rieuses défenses à qui il conviendra, de don-
es ner dans la suite aucune atteinte aux Consti-
es tutions de l'Empire, ou aux droits des Princes
es qui en dépendent ; S. A. S. se promettant de
es la haute équité & de la justice de S. M. Imp.
es qu'Elle voudra bien y avoir un égard favorable.

On met présentement en exécution à *Vienne* le plan formé par le feu Comte de Khevenhuller, pour réparer les anciennes fortifications de cette Ville, & les rendre plus régulières. On travaille à cet effet à construire un ouvrage à corne dans l'espace qui est entre la porte appelée *Stuben-Thor* & la *Porte-Rouge*.

L'Archiduc Joseph a eu la petite verole dans le mois d'Avril. Elle a été heureusement de la meilleure espèce, puisqu'il en est à présent tout-à-fait guéri.

A R T I C L E III.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE depuis le mois dernier.

LE journal des Armées en ce Pays, tel qu'il a paru dans nos derniers Mémoires, conduisoit à l'événement prochain d'une action décisive. Mais la suite n'en montre pas davantage. On n'y voit qu'une continuation de succès du côté de l'Armée Impériale Autrichienne & Piémontoise combinée, sans avoir porté le coup dont elle paroïssoit menacer celle des trois Couronnes alliées. La retraite de celle-ci, & des mesures prises à tems ont sçu le prévenir. Du moins ne s'est-il rien passé de grand en combat, jusques aux premiers jours du mois de May, que les nouveaux renforts promis à l'une & à l'autre de ces deux Armées, leur auroient par les voyes ordinaires, excepté les secours de *Naples*, qui ont eu ordre de rebroussier chemin & de retourner chez eux. On veut donner pour cause des affaires dérangées de l'Armée d'Espagne & de France en *Italie*, que les Généraux n'ont pas été de la plus parfaite

parfaite intelligence, quoiqu'au dehors on n'en eut rien remarqué. Le récit qui se présente à faire maintenant des opérations de ces Armées se réduit à ce qui suit.

I. *Suite du journal des Armées.*
 Le Comte de Gages après avoir repassé dans les premiers jours d'Avril, le Pô à *Belgiojoso*, avec toute l'Armée de l'Infant Don Philippe, l'artillerie & les bagages, & s'être porté sur le *Plaisantin*, envoya d'abord un Détachement au secours du Marquis de Castellar, qui étoit bloqué dans *Parme* par les Hussars & Hongrois du Général Nadasty. Le Général Broune passa pour lors la *Lenza* avec le Corps d'Impériaux-Autrichiens qui est sous son commandement. Il établit son quartier à *Colorno*, fit avancer tout de suite des détachemens à *San Prospero* & à *San Lazaro*, & somma le Marquis de Castellar de rendre *Parme*. Celui-ci ayant répondu qu'il ne pouvoit ni ne devoit rendre une Place avant qu'elle fut assiégée avec du canon, on resserra le blocus, & l'ordre fut donné pour avoir l'artillerie nécessaire pour le siège. Le Général Bernclau s'est uni, sur ces entrefaites, avec son corps de troupes sur le *Tessin* à celui du Prince de Lichtenstein, dont il n'est resté dans *Milan* que cent hommes pour la garde de l'Hôpital, & 200. dans le Château. Après cette union faite, les deux corps se sont mis en marche vers le *Lodesan*, d'où ils sont passés dans le *Cremonois*, afin de s'unir avec le corps d'Armée du Général Broune, ce qui a été effectué, par le moyen d'un Pont établi à *Casal Maggiore*, & un mouvement fait par ce dernier Général vers le *Taro*. Le Comte de Gages, pour dégager le Marquis de Castellar, s'est avancé de son côté jusqu'à peu de distance de cette rivière, & s'est

trouvé

trouvé le 11. en face de route l'Armée Impériale, forte de 33. mille hommes, tandis qu'il n'en avoit qu'environ 29. mille sans comprendre la garnison de *Parme* au nombre d'environ six mille hommes. Cependant la position qui étoit depuis *Borgo San-Donino* jusqu'à *Gibello* où l'Infant avoit son quartier, ne fit pas trouver bon aux Généraux Autrichiens de franchir le *Taro*, leur unique séparation d'avec lui, pour aller l'attaquer. Mais seulement de resserrer de plus en plus la Ville de *Parme*, en attendant toute l'artillerie que le Général Broune destinoit contre cette Place.

Les choses furent dans cette situation jusqu'au 19. que le dessein du Comte de Gages lui réussit. Le Marquis de Castellar trouva moyen de sortir de *Parme*, & il en profita. Tout son corps, excepté 8. à 9. cens hommes qu'il mit dans le Château, sortit avec lui, & marchant par la vallée de *Molenzona*, il s'est retiré dans la *Luné-giane* qu'il a gagnée, mais non sans peine & sans avoir été harcelé par les Hongrois, les Croates & les Warasfins de Généraux *Nadasty* & *Andreafy* qui furent mis à sa poursuite. Il a perdu environ 900. hommes dans cette retraite, sans compter nombre de déser-teurs.

Le Général Broune qui avoit pour lors reçu une partie de son artillerie, n'attendit point le reste. Il mit ses canons en batterie le 20. & le 21. contre le Château. Il le battit le 22. & obligea le même jour les 8. à 900. Espagnols qui en composoient la garnison, de se rendre prisonniers de guerre. Il y a trouvé 25. canons de tout calibre, 3. mortiers, 1. Pierrier, des boulets, de la poudre & d'autres munitions en abondance.

Cette

Cette circonstance fit prendre au Comte de Gages le parti d'abandonner le *Taro*, & de retourner camper avec son Armée près de *Plaisance*. Celle de l'Impératrice-Reine demeurant au contraire sur cette rivière & dans la disposition de la passer, nous verrons dans la suite ce que l'une & l'autre nous montreront de particulier. En attendant ce qui se présente à rapporter de l'Armée Piémontoise, se réduit à ce qui suit.

Après la prise du Château de *Cazal* par le Général Keil, & le blocus de *Valence*, où nous finîmes le narré des opérations de l'Armée du Roi de Sardaigne contre celle de France que commande le Maréchal de Mallebois, Sa Maj. Sardaignoise résoluë de former le siège de cette dernière Place, pour s'assurer la libre communication par le *Pô*, rassembla en force sur le *Tanaro* près d'*Alexandrie* ses troupes pour le protéger. Mais la saison devenuë fort contraire à cette opération, par une grande quantité de neige & de pluye qui tomba, & qui a retardé le transport de l'artillerie & des munitions préparées à *Turin*, ce ne fut que la nuit du 19. Avril qu'on put y ouvrir la tranchée. Elle fut poussée avant le jour jusqu'à 40. toises des palissades, avec perte d'une cinquantaine d'hommes tant tués que blessés, y compris quatre Officiers, tous Piémontois: Car il n'y a pas eu d'autres troupes employées à ce siège. Le 20. que le feu des assiégés continua d'être des plus vif, on offrit une Capitulation honorable au Gouverneur, s'il rendoit la Place. Il le refusa. Un orage survenu le 21. inonda la tranchée, & ruina les travaux des assiégeans, de maniere qu'ils mirent tout le lendemain à remettre les choses dans leur premier état. L'attaque recommença néanmoins

II.
Valence rendu aux Piémontois.

le 23. Mais sans presque de succès, car on fut obligé, pour la vigoureuse défense du Marquis de Garcia Commandant de la Garnison, d'élever de nouvelles batteries, ce qui ne s'est point fait sans perte; & l'on fut jusqu'au 2. de Mai avant de pouvoir le contraindre à capituler.

Par la reddition de *Valence* les troupes de Sa Majesté Sardaignoise ont le cours du *Pô* débarrassé, & sont en état d'agir, avec plus de liberté. Le Maréchal de Maillebois, qui s'étoit tenu fort tranquille dans ses quartiers entre *Novi* & *Gavi*, où nous l'avons laissé le mois dernier, s'est replié sur *Serravalle*, après avoir abandonné les postes qu'il occupoit entre *Tortone* & *Novi*. Il s'étoit cependant porté à troubler le siège de *Valence*, le mauvais tems ne l'ayant pas empêché de revenir du côté d'*Aqui*, & de surprendre, aux bords de cette Ville, une compagnie de Grenadiers & deux Piquers qu'il fit prisonniers, & avec lesquels il est retourné sur le territoire de *Genes*, où il a la gauche de son Armée repliée. Huit Bataillons qui étoient à *Nice* l'ont joint depuis; & on lui promet de plus 24. Bataillons & 30. Escadrons. C'est le grand renfort qu'il attend de France.

Venise. A la faveur de la neutralité que la République observe, tout demeure tranquille dans cet Etat. Et pour que cette neutralité soit toujours respectée, les troupes qu'on a distribuées sur la frontière, le long de la rivière de *Tar-taro*, doivent être incessamment augmentées. Par là la Régence compte de prévenir tout ce qui pourroit exposer son territoire à souffrir des troupes étrangères, ou à leur donner des quar-tiers.

ziers. Mais la situation des Provinces de la République étant telle que les troupes Autrichiennes doivent y passer pour se rendre dans la Lombardie, on a pris aussi les arrangemens nécessaires afin que ce passage se fasse, comme à l'ordinaire, par la droite de l'*Adige*, & d'une façon qui ne donne point d'atteinte à la neutralité. Il y a toujours deux Vaisseaux de guerre Anglois dans la mer Adriatique pour couvrir les transports de ces troupes. Ils sont de la Flotte de l'Amiral Medley, qui ayant passé quelque-tems à *Port-Mahon*, est retourné avec la plus grande partie de son Escadre sur la côte de *Genes*.

Genes. Par des précautions nouvelles qu'on prend en cette Ville, il paroît que le retour de l'Amiral Medley sur la côte, y causé de l'inquiétude au Gouvernement. Son Escadre est de plus de 30. Vaisseaux, Frégates, Alléges & Brulots compris. Il n'en est demeuré à *Port-Mahon* que trois, avec trois Brulots; quatre ou cinq croisent sur les côtes de l'Isle de *Corse*, & du Royaume de *Sardaigne*, deux, comme on vient de le dire, dans la mer *Adriatique*, & tout le reste est sur les côtes de la République. Les Vaisseaux sont depuis 40. jusqu'à 80. pièces de canon. Les Frégates & les Alléges depuis 10. jusqu'à 20. Mais ces Navires n'ont jusqu'ici rien tenté au préjudice de l'Etat, quoiqu'il y en eut trois qui partirent le 14. Avril à l'embouchure du Golfe.

Le 22. on publia un Manifeste de la République sur les affaires de *Corse*, à l'occasion des Lettres Patentes adressées aux peuples de cette Isle sous le Nom de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, & sous celui du Roi de *Sardaigne*, contresignées l'une & l'autre des noms

de leurs Secrétaires d'Etat. La République ne veut pas regarder ces deux pièces comme émanées des Cours de *Vienne* & de *Turin*. Elle prend au contraire dans son Manifeste, le parti de les considérer plutôt, comme l'ouvrage de gens qui abusent du nom respectable de ces Puissances ; & elle observe là-dessus :

« Que l'objet de ces Patentes est si scandaleux, & les termes qu'on y employe si peu mesurés, qu'elle n'a pû y reconnoître le stile d'aucune Cour de l'Europe : Qu'outre les inventions dont elles sont remplies contre la République, la compassion que l'on y affecte de faire paroître pour les prétendus griefs des *Corfes* & la protection dont on les y a assurés de la part de ces deux Puissances, aussi-bien que le secours dont on les flatte, ne tendent qu'à abuser ces peuples, qu'à les détourner de l'obéissance & de la fidélité qu'ils lui doivent, qu'à les exciter à la révolte, & qu'à susciter de nouveaux troubles dans cette Isle : Que comme leur contenu n'est pas moins préjudiciable à l'honneur de ces deux Cours, qu'opposé à la bienséance & aux égards que l'on observe même envers des ennemis, elle est persuadée que celle de *Vienne* désapprouvera l'abus qu'on a fait en cette occasion de son autorité : Que la République a vû cependant, avec surprise, que le rébelle *Rivarola*, auquel il avoit été permis en 1744, de lever un Régiment de *Corfes* pour le service du Roi de Sardaigne, étant revenu dans l'Isle, au mois d'Octobre dernier, avec plusieurs de ses adhérens, à dessein de corrompre la fidélité des peuples, a eu la hardiesse de publier, qu'il faisoit cette démarche du consentement & avec l'approbation du Roi de Sardaigne & de ses

» alliés :

33 alliés : Que la République ne sauroit s'ima-
33 giner que des Puissances aussi respectables
33 ayent pû adoprer des principes si directement
33 opposés aux droits les plus sacrés des Nations :
33 Que c'est pour elle un nouveau motif de dou-
33 ter que les Cours de *Vienne* & de *Turin* au-
33 roient voulu accorder une protection dont
33 l'exemple seroit si dangereux, ni consentir
33 que leurs noms fussent mis à de pareils Ecrits,
33 dans lesquels on ne se contente pas de blâmer
33 la conduite que la République a tenuë en gar-
33 dant la neutralité, mais où l'on va même
33 jusqu'à lui imputer des sentimens d'aversion
33 & d'envie, si contraires à sa modération re-
33 connue, en donnant une interprétation sinistre
33 au parti qu'elle a pris de joindre un Corps de
33 ses troupes, avec un train d'artillerie, à celles
33 des Cours de France, d'Espagne & de Naples :
33 Qu'elle a donné cependant des preuves de son
33 impartialité dans la présente guerre, tant en-
33 vers le Roi de Sardaigne, qu'à l'égard des
33 alliés de ce Prince, en accordant le passage
33 à leurs troupes par son territoire, en leur
33 laissant ses Ports libres, en permettant aussi
33 le passage des vivres & des munitions pour
33 leur service, & en consentant à divers autres
33 avantages : Qu'après les attentions qu'elle a
33 eues pour ces deux Cours, il est difficile de
33 croire, qu'elles puissent regarder comme une
33 marque de haine & d'animosité, le parti que
33 la République a pris avec les mêmes trois
33 Couronnes : Que l'obligation indispensable
33 où elle s'est trouvée de défendre sa liberté &
33 ses Etats, contre les dangers auxquels ils étoient
33 exposés, & contre les atteintes dont ils étoient
33 menacés par le Traité de *Worms*, suffit pour

» justifier la conduite qu'elle a tenuë : & qu'à
 » l'égard des peuples de l'Isle de *Corse* les graces
 » réitérées qu'elle leur a accordées en différentes
 » occasions, font voir l'insubstiance de tout
 » ce qu'on alléguë de contraire, &c. »

Comme nous avons raporté la Patente du Roi de Sardaigne au mois de Mars dernier, nous avons crû devoir aussi donner place ici à la substiance du Manifeste que la République a jugé convenable de faire publier à ce sujet ; Et dans l'état de crise où elle se trouve, par raport à la guerre, on travaille avec plus d'empressement que jamais à de nouvelles levées de Soldats, puisqu'on donne jusqu'à sept sequins à chaque homme que l'on engage. On ne sauroit d'ailleurs avoir employé plus de soins, quant à la Ville de *Genes*, pour qu'en toute maniere elle se fasse respecter par l'Escadre Britannique. Si ces précautions produisent l'effet que s'en promet la République, celles pour l'Isle de *Corse* ont aussi le succès qu'elle en peut attendre. La *Bastie* qui en est la Capitale, est entièrement délivrée des rebelles, qui après avoir été contraints de sortir de cette Ville, l'ont tenuë bloquée. Une sortie de la Garnison faite sur eux le 10. Avril, les força avec le Colonel *Rivarola*, leur Commandant, d'abandonner précipitamment tous les postes qu'ils occupoient, à l'exception de celui des Capucins, qui leur servit de retraite d'abord, mais pour quelques heures seulement ; car pendant la nuit ils prirent le parti de regagner les montagnes, dans la crainte de souffrir une nouvelle attaque. Les Vaisseaux de guerre Anglois ne s'approchent plus de la *Bastie* depuis cette retraite des rebelles ; mais ils continuent de mouiller librement au *Cap-Corse* & à *San-Fiorenzo*, dont
 ces

Ces derniers étoient encore maîtres vers la fin d'Avril.

Vingt - six habitans de la *Bastie* y ayant été arrêtés par ordre des Magistrats, aussi-tôt après la retraite du Colonel Rivarola, ont été transportés à *Genes* & renfermés dans la Tour. Ils étoient attachés au parti des rebelles, & en avoient accepté les principaux Emplois de la Ville. Quelques uns ont été punis de mort, & de ce nombre est un Major nommé Gentile, qui après avoir été prisonnier pendant dix ans à *Genes*, avoit été mis en liberté, lorsque les rebelles rentrèrent sous l'obéissance de la République.

A R T I C L E IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

L'Ecrit de la Cour de *Turin* en faveur des soulevés de l'Isle de *Corse*, & qui a été suivi d'un Manifeste de la République de *Genes*, paroît avoir fait impression à *Versailles*. Le Marquis de Pallavicino y est venu de *La Haye*, où il réside pour cette République. Le Ministère, qu'il fréquenta d'abord, a goûté une commission dont il étoit chargé. L'Ecrit en question peut en avoir fait le contenu, quoique peut-être il soit regardé par le Gouvernement *Gnois* sur le pied que son Manifeste le qualifie. Quoiqu'il en soit, le Roi étant en son Conseil, prit le 9. Avril la résolution de maintenir la République de *Genes* dans la Souveraineté de l'Isle de *Corse*, par la déclaration suivante, conçue en termes très-forts, & qui a été rendue publique. Voici comme on s'y exprime.

I. Déclaration en faveur de la République de Gènes.

Toute l'Europe aura vu avec surprise la déclaration que la Reine de Hongrie & le Roi de Sardaigne ont fait publier, pour promettre leurs secours aux peuples rebelles de l'Isle de Corse.

Il est évident que ces deux Puissances manquent aux loix de la justice, en fomentant la rébellion de ces Insulaires contre leur légitime Souverain, avec lequel elles ne sont point en guerre.

Les égards que la Reine de Hongrie doit à la mémoire du feu Empereur son Pere, ajoutent à cette entreprise odieuse par elle-même, un nouveau degré d'irrégularité.

Le Roi & l'Empereur Charles VI. s'étoient engagés de concert à maintenir la République de Gènes dans la possession du Royaume de Corse: Ce fut ensuite sous la médiation de ces deux Monarques que la tranquillité fut rétablie dans cette Isle. Enfin Leurs Majestés accorderent en 1738. leur garantie pour le maintien de l'amnistie & des réglemens qui furent alors statués par la République en faveur des Corfes.

Cette considération auroit dû suffire pour prévenir la rébellion, & non pour l'encourager; mais les droits naturels de la raison & de l'équité se taisent, lorsqu'il s'agit de satisfaire son ressentiment & sa vengeance.

Le Roi bien éloigné de se conduire par de pareilles maximes, n'a jamais traité en ennemis déclarés les Puissances qui ont fourni à la Reine de Hongrie des secours contre Sa Majesté, tandis que les deux Puissances ennemies de Sa Majesté exercent contre les Genoïses les vexations les plus illégitimes, par la seule raison qu'ils sont Alliés du Roi & Auxiliaires des Alliés de Sa Majesté.

Cette circonstance est un motif qui doit d'autant plus

plus engager le Roi à donner en cette occasion aux Corses fidèles de nouvelles assurances de sa protection & de ses bontés, & à aider la République pour faire entrer dans le devoir ceux, qui séduits ou excités par les Cours de Vienne & de Turin, ont osé ou oseront s'en écarter, & lesquels Sa Maj. regardera par cette raison, comme déchus des grâces & des privilèges dont elle a été garante.

C'est dans cette vûë que le Roi déclare, que son intention est de maintenir par tous les moyens convenables, l'autorité légitime de la République de Genes, & de contribuer le plus promptement & le plus efficacement qu'il sera possible, à la tranquillité, à l'ordre & à la subordination dans l'Isle de Corse. La fidélité de Sa Majesté pour ses Alliés, sa modération & son désir constant de pacifier l'Europe, au lieu d'en multiplier les troubles, sont les fondemens solides de la confiance que les Corses doriles & soumis doivent mettre dans l'équité & la droiture de ses intentions, & son Trône sera toujours un azile assuré pour toutes les Puissances qui lui seront unies, & dont on attaquera les droits & les prérogatives.

Cette Déclaration a été envoyée aux Ministres du Roi dans toutes les Cours étrangères. On la fonde sur une Convention du 15. Juillet 1737. faite entre feu l'Empereur Charles VI. & Sa Maj. par rapport aux troubles dans lesquels l'Isle de Corse se trouva dès-lors plongée. Comme la Cour a rendu publique cette Convention, en même-tems que sa Déclaration, & qu'elle n'avoit pas encore paru, il est de devoir d'en faire également usage, non-obstant des considérations qu'on pourroit faire sur le changement arrivé depuis dans les affaires des Cours : La voici.

SA Majesté Impériale & Sa Majesté Très-Christienne déclarent & se promettent réciproquement,

qu'elles ne souffriront point que l'Isle de Corse sorte de la domination Genoise, sous quelque prétexte, ou pour quelque cause que ce puisse être: Qu'Elles concerteront & prendront les mesures qu'elles jugeront les plus convenables & les plus efficaces, pour empêcher que cette Isle ne passe sous la domination de quelque autre Puissance que ce soit, ou par un effet du desespoir des rebelles, ou de quelque autre maniere que ce puisse être: Qu'Elles offriront leur secours à la République, avec la garantie contre toute voye de fait, par raport à ses Etats de Terre-Ferme, pendant le tems que durera la rébellion des Corses, & jusqu'à ce que cette Isle soit réduite: Et que même, fauve par elle d'accepter ces offres, on ne laissera pas, soit conjointement, soit séparément, d'employer les moyens qui seront nécessaires, pour dompter au plutôt cette rébellion, suivant les principes fixés entre les deux Cours, & énoncés ci-dessus: dans la vûe, comme il a été dit, d'assurer à perpétuité, la Corse à la République de Genes.

Entrons en d'autres détails. Ceux qui regardent les affaires détangées en Lombardie sont donnés dans l'article d'Italie; mais on y ajoutera que le Duc d'Huescar, qui est toujours à Paris de la part de la Cour de Madrid, a déclaré aux Ministres du Roi, par ordre du Roi d'Espagne, « Que ce Monarque ne vouloit de-
 » voir qu'au succès de ses armes, le rétablisse-
 » ment de ces affaires: Que Sa Maj. Cath. ne
 » prétendoit point faire aucune avance au Roi
 » de Sardaigne; Que les mesures étoient prises
 » pour augmenter l'Armée Espagnole dans ce
 » Pays-là, & la mettre sur le pied du supério-
 » rité où elle étoit au commencement de la
 » campagne; & que le Roi son Maître prioit
 » seule-

» seulement que l'on accélérât le plus qu'il se-
» roit possible , la marche du corps de troupes
» Françoises qui devoit se joindre à l'Armée du
» Maréchal de Maillebois. »

Un ordre à ce corps de hâter sa marche , lui fut envoyé après cette déclaration du Duc d'Huecat. Mais on se flatte beaucoup de la négociation du Maréchal de Noailles à *Madrid* , où on le fait arrivé depuis le 23. Avril. Car on prétend toujours qu'elle regarde les moyens de faire sortir le Roi de Sardaigne du parti qu'il a embrassé dans cette guerre.

Le tour qu'ont pris les affaires d'Allemagne par la neutralité présentement fixée de tous les Cercles de l'Empire , ne demandant plus au contraire que peu de troupes en *Alsace* , on ne songe d'en tenir qu'autant qu'il en faut pour garder avec les habitans , les lignes qu'on y a faites & les bords du *Rhin*. Et pour exhorter le Cercle de *Souabe* à continuer de se prêter aux intentions de la Cour , Mr. de la Noüe a eu ordre de lui présenter une réponse au Mémoire du Baron de *Ramschwag* que nous avons donné ci-dessus , page 408. C'est ce qui a été exécuté , & la Réponse a été renduë publique ; la fin en fait le fort. En voici les termes. *Les Cercles s'abuseroient si comptant sur les espérances dont la Cour de Vienne ne cesse pas de les flatter , ils s'imaginoient de pouvoir se rendre redoutables à Sa Majesté Très-Chrétienne. Elle ne craint pas ses ennemis ; mais en même-tems que sa puissance & sa gloire la mettent à couvert des effets de leur mauvaise volonté , Elle veut bien donner aux Cercles une nouvelle marque de sa modération , en leur facilitant les moyens de constater leur neutralité , de maniere à leur en assurer sous les avantages , & à affermir la paix*

II.

Ce qui touche les affaires d'Allemagne.

Et le bon voisinage qui subsistent entre la Couronne
Et l'Empire.

Voilà ce qu'on avoit a ajouter aussi à ce qu'on
a déjà donné des affaires de cette Couronne
avec les Cercles de l'Empire.

III.
Représen-
tations de
Mr. de Was-
senaer.

Celles des *Pays-Bas* semblent avoir le plus oc-
cupé le Ministère pendant tout le cours du mois
d'Avril, & jusqu'au 2. du mois de Mai que le Roi
fixa son départ de *Versailles* pour arriver le 4. à
Bruxelles. Mais tous les Ministres étrangers qui
ayent eu les plus de conférences avec ceux de S. M.
sur les circonstances où alloient se trouver le
Brabant cette campagne, c'est le Comte de Was-
senaer, Ministre extraordinaire des Etats Géné-
raux des Provinces-Unies des *Pays-Bas*. Il a con-
tinué à leur représenter & à leur faire sentir
„ Que toutes les démarches que ses Maîtres ont
„ faites jusqu'à présent, n'ont eu pour objet
„ que l'avantage général de l'Europe, sans au-
„ cune vûë particulière pour leur République;
„ puisqu'étranger contens de ce qu'ils possèdent,
„ ils n'en désirent que la paisible jouissance, &
„ la conservation du commerce de leurs Sujets:
„ Que L. H. P. sont remplies de la plus haute
„ considération pour le Roi; que faisant le plus
„ grand cas de son amitié, elles ont fortement
„ à cœur de la conserver: Que ce sont là des
„ sentimens dont elles ne s'étoient jamais écar-
„ rées, & dont elles avoient donné des preuves
„ en préférant les voyes de la conciliation aux
„ extrémités qui auroient pû résulter de l'exé-
„ cution des engagemens du Traité de 1678. &
„ de ceux du Traité de 1716. &c. Que ces prin-
„ cipes ne cesseroient point d'être la règle de la
„ conduite des Etats Généraux; mais que sensi-
„ bles d'un autre côté à ce que leur impose
„ l'obser-

» l'observation des Traités, ils ne pouvoient se
» dispenser jusqu'à la fin d'y satisfaire avec hon-
» neur, en ne perdant point de vûë l'intérêt de
» leurs Alliés. »

Comme les Etats Généraux ont cru devoir temporiser quant aux affaires générales, & qu'ils voyent que le chemin à l'aplanissement de ce qui s'y trouve de difficile, est à présent plus difficile à frayer qu'il ne l'étoit il y a un an, le Comte de Wassenaer n'a rien négligé dans les diverses conférences pour faire connoître au Ministère, que leurs intentions n'en ont jamais été moins pures pour faire servir au rétablissement de la paix tous les moyens qu'ils ont employés, & qu'ils les ont toujours crû les plus propres à en éloigner les obstacles.

Mr. de Wassenaer n'a pas oublié, pour les affaires générales, celles qui sont plus particulières à ses Maîtres, parce qu'elles sont également les points de sa commission. Le rétablissement du Traité de Commerce de 1739. & le rançonnement des troupes Hollandoises de la garnison de *Bruxelles*, n'en sont pas les moindres. Les Ministres Royaux lui ont fait entendre que ces articles ne rencontreroient pas plus de difficulté que tous les autres de la commission dont il étoit chargé, aussi-tôt que les Etats Généraux auroient pris une résolution définitive sur un arrangement qu'on lui avoit communiqué. Et c'est là où en étoient les choses à l'arrivée de Mr. Gilles, second Greffier ou Secrétaire d'Etat de la République des Provinces-Unies, que les Etats Généraux ont nommé pour seconder Mr. de Wassenaer dans ses négociations. Mais on ne s'apperçoit pas que ce second ait fait plus de progrès dans ses conférences particulières

le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat au département de la guerre, & avec les autres Ministres du Roi, que dans celles qu'il a eues conjointement avec le Comte de Wassenaer. Il eut le 26. Avril ses audiences publiques du Roi, de la Reine, du Dauphin, & des Dames de France; & ils ont suivi l'un & l'autre le Roi en *Brabant*, afin d'y être à portée de consommer leur négociation.

Mr. Van-Hoey, Ambassadeur ordinaire des Etats Généraux, reste à *Paris* pour continuer d'y donner ses soins à tout ce qui intéresse le service particulier de ses Maîtres.

Le Maréchal de Saxe partit dès le 20. pour retourner à l'Armée des *Pays-Bas*; tous les Officiers Généraux nommés par le Roi pour servir sous lui, s'y sont aussi rendus successivement. On en voit une liste qui est assez ample. Elle donne les noms de 39. Lieutenans Généraux, y compris quatre qui suivent le Roi; & de 64. Maréchaux de Camp, outre neuf suivans le Roi, & quatre restans dans les Places. Le nombre des Brigadiers est à proportion. On a aussi une liste des Officiers Généraux qui servent sous le Prince de Conti à l'Armée qu'on a assemblée entre la *Meuse* & la *Moselle*, & qu'on dit être actuellement d'environ 45. mille hommes. La plus grande partie de la Maison du Roi s'est rendu à la première de ces Armées, dont la force réunie doit passer actuellement les cent mille combattans, suivant l'état des Bataillons & des Escadrons qui en paroît.

Les Seigneurs qui accompagnent ordinairement le Roi dans ses voyages, sont tous partis avec S. M. pour les *Pays-Bas*, les Ministres & les Bureaux l'y ont suivis, de même que la Duchesse de Chartres,

Chartres, & d'autres Princesses & Dames. La Cour ne fournit plus, par conséquent de nouvelles & les particulieres annoncent pour principale, que nombre de Vaisseaux du Roi se tiennent dans cesse dans les Ports de *Flandres* tout équipés & prêts à en sortir, & que la Flotte de *Brest* commandée par le Duc d'Anville, mit enfin le 29. Avril à la voile ayant sur son bord quatre Bataillons; qu'elle est composée de douze Vaisseaux de haut bord, de huit Frégates, de plusieurs Armateurs de *S. Malo* & de 60. Bâtimens de transport, sur lesquels on a embarqué des armes pour vingt mille hommes. Mais cette Flotte est retournée le lendemain en rade, à cause du vent qui étoit au Nord, & qui changea au *Sud-Ouest*. On étoit néanmoins qu'elle aura remis à la voile depuis ce tems là. Sa destination est jusqu'ici impénétrable.

On ne peut plus se persuader que cette Escadre fasse route vers l'*Ecosse*. Son entreprise en faveur du Prétendant à la Couronne de la Grande Bretagne seroit trop tardive, puisque le soulèvement y est éteint par une défaite totale de son Corps d'Armée. Le Prétendant n'a pas ainsi reçu à tems les secours qu'on lui promettoit, & dont le but pouvoit être d'entretenir la diversion faite en ce Pays-là, plutôt que tout autre sujet.

Les listes de Bâtimens pris dans les diverses mers sur les Anglois, continuent de paroître, parce que les courses d'Armateurs continuent. Le nombre en est toujours considérable. Mais les Navires de la Nation Françoisë & Espagnole qui tombent aussi de tems en tems entre les mains des Anglois, les compensent presque toujours de leurs pertes. On n'a pas oublié dans ces listes qu'un coup de vent de Nord fit échouer le 23.

Avril sur la côte voisine du Port de *Calais*, deux Vaisseaux Anglois de 80. pièces de canon l'un, quatre Frégates de 12. canons, & deux Navires Marchands de 20.; que tout l'Equipage a été fait prisonnier de guerre & conduit à *Calais*; & que comme les Vaisseaux échoués n'avoient pas souffert considérablement, en en avoit déjà remis à flot quelques-uns, & qu'on comptoit d'y remettre aussi bientôt les autres.

Plusieurs Officiers & 42. Soldats Anglois débarquerent le 30. Avril à *Dunkerque*, d'un Navire parti de la côte septentrionale d'*Ecosse*. Ils sont du nombre des prisonniers que les troupes du Prétendant ont faits dans ce Pays-là.

On n'a d'autres nouvelles à donner de la Cour d'*Espagne*, si-non que les revers qui lui arrivent en *Italie* ne l'empêchent point de tout mettre en usage pour y rétablir les affaires, parce qu'elle paroît toujours déterminée de ne point s'écarter du premier plan qui a été formé pour l'établissement de l'Infant Don Philippe dans ce Pays-là. Douze mille hommes y marchent à cet effet, tirés de diverses Provinces du Royaume & qu'on remplace par vingt mille Miliciens. Des remises considérables partent aussi continuellement pour *Gènes*. L'Escadre de *Carthagene* comptoit sur la fin d'Avril de mettre à la voile pour une destination qu'on ne divulgue point. Celle du *Ferrol* y avoit mis pour joindre à *Brest* l'Escadre de France, ainsi qu'on le prétend; mais elle est rentrée dans ce Port pour se refaire du dommage que les Vaisseaux ont souffert d'une tempête qui la surprit à la hauteur du Cap *Finistère*, dix jours après en être sortie.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE & en ECOSSE, depuis le mois dernier.

Angleterre. Quoi qu'on eut lieu de se flater d'un succès dans les mesures prises par le Gouvernement pour éteindre le soulèvement d'Ecosse, il n'a pas laissé de prendre la résolution de mettre la Ville & le Château de Carlisle dans le meilleur état de défense possible, en y faisant construire plusieurs ouvrages de fortification; ce qui est présentement exécuté. Le soulèvement paroit néanmoins éteint par une bataille authentique & décisive livrée le 27. Avril au fils du Prétendant, la relation s'en trouvera rapportée ci-après; & cette victoire a été célébrée à Londres & dans tout le Royaume avec des démonstrations inexprimables. Les Seigneurs de la Chambre Haute ont même présenté à ce sujet une Adresse de félicitation au Roi, & après eux les Communes. Ils s'y expriment dans les termes les plus vifs, & y témoignent leur joye du grand avantage que le Duc de Cumberland a remporté sur une rébellion si exécrationnable, qui ne tendoit pas à moins qu'au renversement de la Religion, des Loix & de la liberté; ainsi que de la succession Protestante.

Le Roi fait état, depuis les troubles dissipés d'Ecosse par la défaite du Corps du Prétendant, de renvoyer à l'Armée des Hauts Alliés les six mille Hessois qui en étoient venus, outre un Corps de dix à douze mille Anglois: Ces troupes, si l'on dit juste, s'embarqueront incessamment pour passer en Hollande, & retourner de

là dans le *Brabant*; quoique pour rentrer dans cette Province on doive s'attendre à des difficultés qui n'ont subsisté qu'à présent. Mais la guerre demande d'être poussée, pour ravoir l'équilibre du pouvoir dans l'Europe. Et comme l'on juge qu'il n'y a d'efforts qui ne soient à faire à cet effet, on se prête à tout ce qui peut y contribuer; sommes quelles qu'elles soient, armemens, &c. le Parlement y passa. Il a passé à une proposition du Roi de reprendre les troupes Hannotiennes à la solde de la Couronne, elle portoit en substance « Que comme il étoit nécessaire » d'avoir dans les *Pays-Bas* une Armée suffisante » pour s'opposer aux progrès de la France, S. » M. offroit de fournir un Corps de ses troupes Electorales, composé de cinq mille hommes de Cavalerie, & de treize mille d'Infanterie, pour être employé à agir conjointement avec les troupes de S. M. Imp. la Reine de Hongrie & de Bohême, & avec celles des Etats Généraux des Province-Unies, jusqu'au 25. Décembre de la présente année 1746. vieux stile, moyennant la somme de 300. mille livres sterlings & dix mille livres sterlings pour le train d'artillerie nécessaire à ce Corps; le tout sous cette condition, que si les Etats Electoraux de S. M. venoient à être attaqués, il lui seroit libre de rappeler ses troupes Hannotiennes pour la défense des mêmes Etats.

Les dix-huit mille Hannotiens dont il est question, sont le Corps qui est demeuré dans les *Pays Bas*, & celui qui est en marche pour s'y rendre. La Chambre des Communes accorda le 22. Avril les sommes demandées pour ces troupes; & s'étant fait remettre deux Mémoires présentés

des Princes &c. Juin 1746.

447

présentés au Roi l'un par le Baron de Wasner, Ministre de l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, & l'autre par le Chevalier Olorio, Ministre du Roi de Sardaigne, elle résolut, en conséquence, d'augmenter le subside pour ces deux Puissances, des sommes qui y étoient demandées, Voici le Mémoire du Baron de Wasner.

LE soussigné Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. Imp. ayant informé sa Cour des fortes & sérieuses représentations qui lui ont été faites par ordre de Sa Majesté Britannique pour convaincre sa Cour de la nécessité indispensable (vu le danger extrême & évident auquel les Pays-Bas Autrichiens & la République d'Hollande sont exposés par la grande supériorité des Armées de France) que Sa Majesté envoyât immédiatement dans les Pays-Bas, & y entretint pendant la prochaine campagne, un Corps considérable de ses troupes, pour agir conjointement avec celles de Sa Majesté Britannique & des Etats-Généraux contre l'ennemi commun; l'Impératrice-Reine a ordonné au soussigné Ministre d'informer de sa part le Roi de la Grande Bretagne, qu'on ne peut ressentir plus vivement qu'elle a fait, les efforts & les soins infatigables de Sa Maj. Britannique pour la conservation de la liberté de l'Europe & le soutien de ses fidèles Alliés, & qu'afin d'y contribuer de son côté, Elle a résolu de faire tout ce qui dépendra d'Elle, tant pour la défense de la République d'Hollande, que pour celle des Pays-Bas Autrichiens, & d'y avoir à cet effet la campagne prochaine un Corps de 50. mille hommes de ses propres troupes: Mais Sa Majesté Impériale a commandé en même-tems au Ministre soussigné de faire connoître à Sa Majesté Britannique que malgré les bonnes intentions de Sa Maj. Imp. elle ne se trouvoit

FF 2

point

point en état , à cause d'un grand épuisement de ses finances , de prendre sur son compte l'entière dépense d'un corps aussi considérable , attendu les efforts extraordinaires qu'Elle a été obligé de faire en d'autres endroits pour le bien de la Cause Commune , & particulièrement en Italie , où Sa Maj. Imp. fait à présent une diversion des plus nécessaire , même à l'avantage des Pays-Bas. Sa Maj. Imp. est donc très-mortifiée de se trouver dans la nécessité de demander & d'insister , que pour l'aider à maintenir ce Corps de 50. mille hommes , il plaise à Sa Maj. Britannique de lui accorder un Subside de 400. mille livres sterlings pour la présente année. A Londres , le 13. Avril 1746. Signé LE BARON DE WASNER.

Le Mémoire du Chevalier Oforio n'est pas moins remarquable. Il porte ce qui suit.

LE soussigné Envoyé Extraordinaire de Sa Maj. le Roi de Sardaigne a l'honneur , en vertu des ordres pressans & réitérés de sa Cour , de représenter très-humblement à Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne , que le Roi son Maître , désirant de faire éclater de plus en plus , son zèle pour la cause-commune de l'Europe , & étant fermement résolu d'agir toujours de concert avec Sa Maj. Imp. la Reine d'Hongrie & de Bohême & Sa Maj. le Roi de la Grande-Bretagne , à effectuer tout ce qui sera jugé de plus propre au soutien de cette cause , Sa Majesté Sardaignoise voit avec beaucoup de chagrin l'impossibilité où elle se trouve de subvenir aux dépenses nécessaires pour seconder vigoureusement de son côté , les sages mesures concertées à cet effet , à moins qu'elle ne soit promptement assistée par une somme extraordinaire d'argent , proportionnée aux circon-

des Princes &c. Juin 1746.

449

circumstances. Après les grands efforts qu'Elle a faits jusqu'ici pour se maintenir contre les puissans ennemis qui l'ont attaquée, & après les pertes qu'elle a souffertes, il est évident que ses finances ne peuvent qu'être entièrement épuisées, aussi-bien que toutes les ressources qu'elle auroit pû avoir pour satisfaire à ses besoins, particulièrement à la suite des malheurs de la campagne précédente, en conséquence desquels rien ne lui fut laissé que quelques Fortereßs, pendant que les ennemis étant maîtres du Plat-Pays, parcouroient & ravageoient librement tout son territoire jusqu'aux portes du Turin, où Sa Majesté s'est vüe sur le point d'être obligée à se renfermer, sans avoir aucune communication avec les Pays étrangers, & privée même de la liberté de recevoir des Lettres. Dans cette situation, le Roi mon Maître mettant toute sa confiance dans le zèle renommé de Sa Majesté Britannique pour la liberté & la sûreté de l'Europe qu'elle a soutenüs & continué de soutenir avec tant de générosité & de gloire, & n'ayant pas moins de confiance dans son amitié particuliere envers Elle, & dont elle a donné, en toute occasion des preuves, Sa Majesté Sardaignoise espère que Sa Majesté Britannique voudra bien en cette occasion, lui accorder un subside tel que ses besoins l'exigent, & ainsi qu'il est indispensablement nécessaire, pour la mettre en état d'agir vigoureusement de son côté, & de tirer tous les avantages possibles de l'heureux succès de l'entreprise sur Asti & sur Alexandrie, laquelle a produit un si grand changement dans les affaires d'Italie, en faveur de la Cause-Commune de l'Europe. A Londres le 20, Avril 1746. Signé : LE CHEVALIER OSORIO.

Ce sont ainsi 400. mille livres sterlings que la Chambre des Communes accorde encoie pour

mettre l'Impératrice-Reine en état de faire agir 50. mille hommes de ses propres troupes dans les Pays-Bas, & cent mille livres sterlings de Subside extraordinaire pour le Roi de Sardaigne.

Voilà ce que la Cour & les Chambres du Parlement nous présentent sur la guerre dont elles ont presque tout le poids à soutenir.

Les autres particularités sont, que les Vaisseaux du Roi se tiennent toujours dans leurs diverses stations, tout équipés & comme prêts à aller faire quelque entreprise : Qu'une partie de l'Escadre de l'Amiral Martin a relâché à *Plymouth*, par une tempête : Qu'on a poursuivi & fait échouer sur la côte de *Strathnavern* la Chaloupe Angloise appelée le *Hazard*, qui avoit été prise sur les bords des détroits de *Carron* par les Rébelles, & qu'elle avoit 156. hommes sur son bord & de l'argent chargé à *Dunkerque* : Que le Baron de Boetzlaer & Mr. Hop, Ministres Plénipotentiaires de la République des Provinces-Unies, ont présenté un Mémoire dans lequel ils font des représentations sur une prise de cinq Vaisseaux Hollandois, qui après avoir été retenus par l'*embargo*, depuis le mois de Janvier dernier jusqu'à la fin de Mars, dans le Port de *Dunkerque*, d'où ils partirent le 14. Avril, ont été enlevés par l'Armateur le *Carlisle*, & conduits à *Douvres*. On demande non-seulement que la Cour donne ordre de les faire restituer, mais aussi qu'elle fasse indemniser les propriétaires du dommage qu'ils peuvent avoir souffert à cette occasion.

Mr. Ratcliff, fils du feu infortuné Comte de Derwenwater, & plusieurs autres Officiers pris à bord des deux Navires de *Dunkerque*, dont on a fait mention en son tems, ont obtenu la per-

mission

mission de retourner en France, sur leur parole d'honneur.

E C O S S E.

Comme on pouvoit s'attendre à une nouvelle action qui décideroit du sort de l'*Ecosse*, par les dispositions du Duc de Cumberland, que nous avons laissé le mois passé en marche avec ses forces réunies, les Hessois, & une nombreuse artillerie, contre l'Armée des soulevés, ayant le fils du Prétendant à leur tête; cet événement est arrivé, & voici l'essentiel de ce qui l'a précédé de part & d'autre.

Tous les mouvemens de l'Armée Royale aux ordres du Duc de Cumberland, & ses mesures n'ont porté depuis le commencement d'Avril jusqu'au 19. du même mois, qu'au passage de la *Spey*. Son Altesse avoit tenu cette Armée partagée en trois cantonnemens. Toute la première ligne, consistant en six Bataillons, outre la Cavalerie du Duc de Kingston & les Dragons de Cobham, étoit à *Stratbogie*, distant seulement de douze miles de la *Spey*, sous le commandement du Lord Albemarle & du Général-Major Bland. Le Corps de réserve, composé de trois Bataillons, aux ordres du Brigadier Mordaunt, se tenoit au *Vieux Meldrum*, à mi-chemin de *Stratbogie* à *Aberdeen*; & la seconde ligne, à *Aberdeen* même; six bataillons & le Régiment de Dragons du Lord Mark-Kerr, la formoient. Elles ont tenu cette position l'une & l'autre avec la réserve pendant trois semaines, que le Duc faisoit observer le but des desseins du Prétendant de l'autre côté de la *Spey*. Leurs Partis détachés rouloient néanmoins sans discontinuer; ils alloient occuper les Terres, les Châteaux, & les habitations de ceux dont la conduite leur étoit

suspect.

suspecte. Des uns ils exigeoient des vivres, des autres des fourages, de l'argent, & ce qu'ils en pouvoient tirer. Les Mécontents se sont sur tout signalés dans ces exactions. Des rélations de ce qui s'est passé dans cette petite guerre, montrent le tout en détail. La Cour de *Londres* n'a pas manqué de les donner : & l'on y voit, que les soulevés ont de tems en tems surpris & fait prisonniers des Détachemens de troupes Angloises ; qu'ils ont reçu des Compagnies entieres de montagnards qui défertoient les Drapeaux du Roi ; que dans une descente à *Dornich*, ils ont attaqué & défait la Garde du Lord *Loudoun*, qui a été obligé de se retirer dans l'Isle de *Skie* ; qu'ils ont levé du monde dans le Pays, & brûlé tant de ce côté-là qu'en divers autres endroits, où ils se sont coulés, des habitations dont ils ne pouvoient tirer leur nécessaire. D'autres faits de cette nature & auxquels se porte le Soldat lorsqu'il se trouve, comme se sont trouvés très-souvent les troupes du Prétendant, dans le manquement d'argent & de provisions, sont raportés dans ces rélations. On y marque aussi divers petits avantages remportés par les troupes Royales & les Hessois, sur les rebelles, en diverses rencontres ; qu'on a ramené les Vassaux de plusieurs Seigneurs du Pays dans le parti qu'ils avoient abandonné ; qu'on y a contraint d'autres ; ce qui a été mis en pratique pour obliger les mécontents à se retirer de devant le Château *Blair*, à lever le siège du *Fort Guillaume*, & à se tenir campés & rassemblés de l'autre côté de la *Spey* : Qu'on a détruits les habitations d'une partie des habitans de la Province de *Lochaber*, engagés dans le soulèvement ; qu'on s'est fait de leur bétail, & que ceci a produit l'effet

que

que beaucoup de ceux qui avoient imité l'exemple de leurs patriotes, sont retournés chez eux: Qu'on a desarmé les rébelles de *Glova* & de *Glen-Esk*: Que le Duc de Cumberland a fait construire un Fort à *Aberdeen*, & qu'enfin ce Prince ayant disposé toutes choses pour la marche de son Armée, elle partit le 19. au matin des lieux où elle cantonnoit, dirigeant sa marche vers l'embouchure de la *Spey*, qu'elle a passé le 23. & le 24. sans la moindre perte, & continué le jour suivant & le 26. sa route sur *Inverness*. On n'entrera dans aucun détail de ce qui a accompagné cette marche, qui pour le mauvais tems fut assez pénible pour les troupes Royales. Celles de Hesse aux ordres du Prince Frédéric de Hesse, qui étoient demeurées vers *Perth*, n'avoient pas fait jusques-là de grands mouvemens en avant. On avoit jugé leur position nécessaire, à plusieurs égards, dans les environs de cette Ville. Ce sont ces troupes qui ont dégagé le Château de *Blair*.

Les rébelles qui bordoient la *Spey* s'en étant retirés lors du passage de l'Armée Royale, furent rappelés. Le Prétendant se tint pour lors avec toutes ses forces rassemblées aux environs d'*Inverness*, bien résolu de risquer le combat qui alloit lui être présenté. Et l'on ne put en douter à cause qu'il fit brûler le 26. le Fort *Auguste*, & que son Armée se porta même en avant. Tout s'y trouveroit, les Lords, les Seigneurs, l'Envoyé de France, & les Dames qui étoient venuës se ranger sous ses étendarts, avec les vassaux de leurs maris.

Le Duc de Cumberland dont les mesures tenoient à éluder la maniere de combattre des Ecoissois aux actions de *Preston* & de *Falkirch*,

fit

l'Armée du Préndant. fit halte le 26. à *Nairn*. Il se remit en marche le 27. entre 4. & 5. heures du matin tenant son Armée divisée en quatre colonnes. La première étoit suivie de l'artillerie & du bagage, & celle-là ainsi que la seconde & la troisième y compris la réserve, n'avoient que de l'Infanterie. La quatrième colonne étoit formée par la Cavalerie. Après avoir fait huit miles, l'avant-garde composée de 40. hommes du Régiment de *Kingston*, & le corps de *Montagnards* conduit par le Quartier-Maître Général, apperçurent les Rébelles qui venoient à eux. L'Armée se forma là-dessus. Mais comme la distance étoit encore considérable, elle continua la marche en avant l'espace d'un mile, & se rangea de nouveau en ordre de bataille. Tout le corps des Rébelles ne s'étoit pas mis en mouvement. Le Duc envoya reconnoître leur situation. Ils étoient postés derrière des murailles & des cabanes, formant une ligne droite avec le Château de *Culloden*. Une rélation que la Cour de *Londres* a fait publier de l'action qui s'est passée près de cet endroit, contient les particularités suivantes.

» On jugea de cette situation des Rébelles,
 » que nôtre droite étoit assez forte. En consé-
 » quence les Généraux *Hawley* & *Bland* se por-
 » terent à la gauche, qu'ils renforcèrent de deux
 » Régimens de Dragons, pour tomber sur le
 » flanc droit des Rébelles. Le Régiment de Cava-
 » lerie du Duc de *Kingston* demeura en réserve.
 » Dix pièces de canon que nos troupes condui-
 » soient avec elles, furent disposées de maniere
 » qu'il y en avoit deux à chaque intervalle de
 » la première ligne. Le bagage fut gardé par
 » les *Montagnards*, à l'exception de 140. que
 » le Général *Hawley* posta sur la gauche, & qui

se comporterent parfaitement bien. Lorsque
l'Armée fut à la distance de 500. pas des ré-
belles, on trouva qu'un marais que nous
avons sur notre droite, étoit praticable, &
qu'ainsi notre flanc étoit exposé de ce côté-là
à leur feu. Le Duc de Cumberland renforça
d'abord cette droite du Régiment de King-
ston & de celui de Pultney qui étoient au
corps de Réserve, & d'une patrouille de 60.
hommes du Régiment de Cobham.
Une demie heure se passa de part & d'autre
à essayer de se gagner le flanc. Le Lord Bury
ayant été détaché en avant, à une distance de
cent pas, pour reconnoître une espèce de bat-
terie que l'on avoit apperçue, les Rébelles
commencerent à tirer de leur canon, mais ce
fut avec aussi peu de succès que d'adresse. La
maniere dont nôtre artillerie y répondit, mit la
premiere confusion parmi eux. Ils s'avance-
rent ensuite avec leur impétuosité ordinaire,
vers nôtre droite, où le Duc de Cumberland
s'étoit posté. Jusqu'à trois fois ils vinrent à
une distance de cent pas, tirant leurs pistolets,
& ayant leurs sabres levés. Mais à peine le
Régiment Royal & celui de Pulteney furent-
ils en devoir de leur rendre une décharge de
leur mousqueterie, qu'on les vit abandonner
l'attaque & se retirer. Quelques Escadrons
de Dragons furent envoyés à leur poursuite,
pendant que le Général Hawley, avec le se-
cours des Montagnards, ayant abattu deux
murailles, tomba sur la droite de leur seconde
ligne. Leur premiere s'étant avancée pour
l'attaque, le Régiment de Barrel qui étoit à
nôtre gauche & que cette ligne débordoit,
souffrit quelque perte de ce côté-là. Le Régi-

ment de Blight & celui de Sempil y accou-
 rent, & ils dégagerent par leur feu, le Ré-
 giment de Bartel, qui s'étant joint aux Mon-
 ros, poursuivit les Rébelles la baïonnette au
 bout du fusil, & en défit nombre. La Cava-
 lerie, après avoir chargé à droite & à gau-
 che, se réunit au centre, excepté deux Esca-
 drons de Dragons qu'on avoit envoyés à la
 poursuite des fuyards. Le Lord Ancram, qui
 fut chargé de les poursuivre de même avec sa
 Cavalerie, aussi loin qu'il seroit possible, leur
 tua & blessa encore beaucoup de monde. Le
 Major Général Bland en fit autant de son
 côté. Après l'action l'Armée marcha à *Inver-*
ness, où elle se trouva avoir fait 548. prison-
 niers, dont 222. François & 326. Rébelles,
 & l'on croit que la perte des uns & des autres à
 l'action & dans les poursuites va à plus de
 1500. hommes tant morts que blessés, tandis
 qu'on n'en compte que 310. du côté des
 troupes Royales. On leur a pris douze Dra-
 peaux, 30. pieces d'Artillerie, dont 24. ca-
 nons de différent calibre, & huit mortiers ou
 pierriers, outre deux mille 320. fusils, 190.
 sabres, 1500. cartouches, 1019. boulets,
 1500. livres de plomb à charger les mous-
 quets, 37. barils de poudre, 22. chariots de
 munitions, & quelques tentes & selles. »

On ne passe dans cette rélation aucune des cir-
 constances du combat de *Culloden*, avantageux
 aux troupes Angloises ; tout y est rapporté,
 parce qu'on le met pour époque de la rébellion
 éteinte. En voici la suite.

« Les prisonniers de rang faits sur les rebel-
 les, dont l'Armée étoit d'environ huit mille
 hommes à la Baraille, sont de Comte de Cro-
 » marry,

» marry, & le Lord Mac-Leod son fils; le Bri-
» gadier Stapleton, Lieutenant-Colonel du Ré-
» giment de Berwick; Mr. Macdonel, Colonel
» du Régiment de Fitzjames, & le Ministre de
» France qui est le Marquis d'Aiguilles, Capi-
» taine dans le Régiment de la Matine, & non
» Mr. Boyer. Quatre des principales Dames qui
» suivoient l'Armée du Prétendant, sont aussi
» prisonnières, ce sont, Mesdames Ogilvi, Kin-
» loch, Gordon & Mackintosh. Pour Madame
» Seaforth, qui parut à la tête de sa Tribu à
» l'action, elle s'est échappée.

Le récit de la Bataille est terminé par ce
qui suit. « Le fils du Prétendant, voyant
» son Armée battuë & dispersée, & qu'il
» avoit couru risque lui-même d'être pris, s'est
» sauvé avec quelques-uns des Chefs à l'autre
» côté du Lac *Inverness*, accompagné d'un petit
» corps de Cavalerie & de ses deux Secrétaires
» Sheridan & O-Sullivan. Il a pris la route de
» *Glengary* dans la Province de *Lochaber*, où le
» Duc de Perth & le Lord Jean-Drummond
» son frere se sont aussi retirés: Ces deux
» derniers se sont expliqués à leurs troupes en
» se retirant, d'une maniere qui faisoit com-
» prendre qu'ils n'espéroient plus rien de leur
» entreprise, puisque le dernier venu de France,
» déclara au peu de soldats François qui l'ac-
» compagnoient dans sa fuite, que le meilleur
» avis qu'il pouvoit leur donner, étoit de re-
» tourner à *Inverness*, & de s'y rendre prison-
» niers de guerre: Les Officiers des rébel-
» les regardant aussi le tout échoüé, ont fait
» entendre aux Tribus qu'elles devoient toutes
» songer à leur propre sûreté: Les Macpher-
» sons, qui forment une Tribu considérable,
» étoient

» étoient en marche le jour de la Bataille pour
 » joindre l'Armée rébelle, mais ayant apris
 » en chemin sa dispersion, ils sont retournés
 » dans leurs Montagnes. Le Lord Elcho a
 » suivi le fils du Prétendant dans sa retraite, &
 » s'en est séparé le lendemain : Le Marquis
 » d'Aiguilles & tous les Officiers François ont
 » été ou doivent être menés à *Carlisle* : Et
 » l'objet qu'on a en vûë présentement est dese
 » saisir du fils du Prétendant, & de tous ceux
 » de son parti qui voudront repasser la mer.
 » On est aux traces du premier, & l'on a
 » envoyé, par des Exprès, des ordres dans tous
 » les lieux de la côte de l'Isle de *Mull*, où il mit
 » pied à terre en arrivant en *Ecosse*, pour inter-
 » cepter les Bâtimens étrangers qui y paroî-
 » tront. »

Mais dans cette rélation on ne dit rien du
 reste des prisonniers Anglois faits par les soule-
 vés aux deux actions de *Preston* & de *Falkirk* :
 Et l'on n'a avis que d'une partie de ces prisonniers
 qui soient passés dans les Ports de la *Flandre*
Françoise. On juge de là que les mécontents,
 qui ont toujours eu soin de les emmener avec
 eux & de les garder à vûë, les auront aussi con-
 duits avec eux dans les montagnes. On doit ce-
 pendant regarder l'affaire d'*Ecosse* finie par ce qu'on
 vient d'en rapporter ; car il y a d'autant moins
 d'apparence que des nouveaux secours de *France*
 & d'*Espagne* la fassent revivre, que ceux que ces
 Puissances y ont envoyés successivement, ont si
 peu effectué, lors même qu'elle étoit en vigueur,
 qu'on a vû plusieurs Bâtimens de l'une & de
 l'autre de ces Nations, enlevés avec tout ce qu'ils
 portoient, outre quelques autres qui ont eu le
 même sort peu avant l'action de *Culloden*.

La nouvelle annoncée de l'arrivée à *Peterhead* des Officiers Suedois, ne s'est pas confirmée, On les dit encore à *Gottenbourg*.

Irlande. L'action de *Culloden* est regardée dans ce Royaume comme décisive. Néanmoins pour prévenir l'effet des instigations ou des efforts que les Rébelles auroient pû faire pour y exciter des troubles, ou le faire à l'avenir, le Comte de Chesterfield, Viceroi, a rendu une Proclamation qui promet dix mille livres sterlings de récompense à quiconque arrêtera quelqu'un des Chefs de la rébellion, au cas qu'ils entreprissent de débarquer en *Irlande*, nommément le Duc de Perth, le Marquis de Tuillibardine, les Lords Murray, Gordon, Pittligo, Ogilvi, Nairn, le Cameron de Lochiel, Gordon de Clenbuck, le Secretaire Murray & les nommés Clancarty & Macloughlin. Tant cette proclamation qu'une autre qui l'a suivie promettent aussi des récompenses à ceux qui feront des découvertes sur les desseins des rebelles.

Par les derniers avis de *Londres* on apprend qu'après la nouvelle confirmée qui y fut apportée du grand événement arrivé à *Culloden*, le Roi a déclaré aux Ministres de la Cour de *Vienne*, & à ceux des Etats Généraux, que les troupes de Hesse marcheroient incessamment à *Leith*, où elles seroient embarquées pour retourner aux *Pays-Bas*, & qu'on y renverroit aussi incessamment dix mille hommes de troupes Angloises avec le Duc de Cumberland,

ARTICLE VI.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

Toutes les troupes Françoises mises en quartiers d'hiver à *Dunkerque*, à *Boulogne*, à *Calais*, à *Nieuport* &c. étant venuës au rendez-vous assigné pour former leur Armée avec toutes les autres arrivées des diverses Places de *Flandres* & de la *France* & de l'*Alsace*, le Maréchal de *Saxe* disposa toutes choses pour commencer les opérations & marcher en force vers l'*Escant*, après l'arrivée du Roi, qui fit le 4. Mai entre trois & quatre heures après-midi, son entrée à *Bruxelles*, où Sa Majesté a été reçue avec beaucoup d'éclat.

L'Armée de ce Monarque se trouva assemblée en cinq divisions dès le 29. Avril; savoir, à *Grand*, une division de 22. Bataillons & de 74. Escadrons, aux ordres de Mr. du Chaila, Lieutenant-Général; la seconde près d'*Oudenaerde* de 13. Bataillons & de 29. Escadrons, commandée par Mr. de Contades; la troisième près de *Tournay*, sous Mr. de Brezé; la quatrième de 28. Bataillons & 42. Escadrons, au commandement de Mr. de Graville; & la cinquième sous les ordres de Mr. de Clermont-Gallerande, près de *Maubeuge*, de seize Bataillons & de 27. Escadrons; en tout 94. Bataillons & 129. Escadrons, auxquels se sont joints les Gardes-Françoises, partie de la Maison du Roi, & d'autres troupes, qui l'ont augmentée jusqu'à 120. Bataillons & 189. Escadrons non compris, les *Pandoures-Graffins*, les *Cantabres*, les *Ulans*, non plus qu'un corps

corps d'environ vingt-mille hommes de l'Armée du Prince de Conti détaché aux ordres du Comte d'Etrées, Lieutenant-Général, pour se rendre dans le Pays de *Liège*; car le passage est demandé & accordé pour ce corps; l'Evêque & Prince n'ayant pas cru devoir le refuser, vû que les troupes Impériales & Autrichiennes se le sont aussi procuré. La marche de Mr. d'Etrées paroît avoir objet de prendre des postes sur la *Meuse*, & de faire ensuite occuper par des détachemens, les principaux passages sur la *Dommel*, de la route qui conduit de *Ruremonde* à *Herenthals*. Les vûs à cet égard paroissent faciles à découvrir. Mais il faut rejeter les conjectures, lorsque les circonstances donnent assez de faits à rapporter. Nous ne nous attacherons qu'aux principaux qui sont les mouvemens des Armées, & ce qui s'en présente de plus remarquable.

Toute l'Armée de France s'est rassemblée dans les environs de *Bruxelles* où l'on avoit établi de grands magasins, & fait venir de trains d'artillerie proportionnés au grand nombre de troupes dont cette Armée est composée. Elle a campé depuis le 4. Mai jusqu'au 9. qu'elle fit divers mouvemens pour s'avancer sur *Malines*.

Le Comte de Bathiani & le Prince de Waldeck qui commandent l'Armée des Hauts-Alliés, lui firent prendre, sur les mouvemens de celle de France, une position, qui pût en quelque maniere contrebalancer la grande supériorité de leurs ennemis, & se menager une retraite pour y attendre les renforts qui la missent en état d'agir. Ainsi après un campement de quelques jours & s'être soutenuë à *Lowain* & derriere la *Dille*, elle se replia le 4. derriere la *Demer*, où étant rassemblée, elle s'étendit au-delà d'*Arschor*,

tirant sur la frontière du Pays de *Liège*. Le quartier-général du Maréchal de Bathiani fut établi à *Rosendaal*, & celui du Maréchal de *Waldeck* à *Drughhoff*.

Le 6. les François allerent vers *Louvain*, l'occupèrent & furent reconnoître le camp des Alliés. On fit dans cette occasion des décharges qui tuèrent de part & d'autre quelques hommes des troupes légères; une escarmouche assez vive arriva le même jour près de *Vilvorde*, & d'autres de peu de conséquence les jours suivans.

Mais l'Armée du Roi commençant à paroître le 9. en force devant la *Dille*, en étendant sa droite à deux lieues d'*Arschot* & sa gauche à une demie lieuë de *Malines*, le Maréchal de Bathiani, transporta son quartier à *Conticq*, & le Prince de *Waldeck* le sien à *Selaer*, & delà à *Duffel* sur la *Nethe*. Ces deux Généraux jugerent ensuite à propos de faire prendre à leur Armée une position plus propre à veiller également de tous les côtés à la sûreté de leurs postes. L'aîle droite, composée des troupes Impériales Autrichiennes, des *Hannovriennes*, des *Angloises* & du petit corps de *Hessois*, fut campée entre la *Dille* & la *Demer*, en s'étendant par delà la grande *Nethe* jusqu'à la chaussée d'*Anvers*. Sa gauche, formée des troupes *Hollandoises*, eut son campement depuis la *Dille* jusqu'à *Neynde*. Les troupes irrégulières gardoient des postes établis sur la *Laëke*, aux environs d'*Arschot*, & tels furent les divers campemens de l'Armée Alliée jusqu'au 10. que les François firent un mouvement par leur gauche, comme s'ils avoient eu dessein de forcer ses postes de la *Demer* & de la *Rupel*, pour la couper d'*Anvers*. Un corps de 4. à 5. mille hommes de leurs troupes vint même se poster

poster entre *Ruyschbroeck* & *Willebroeck*, vis-à-vis de *Boom*, où étoit un Régiment Hollandois.

Le Comte de Bathiani prit alors le parti d'étendre sa droite plus près d'*Anvers*, & d'en appuyer la tête à l'*Escaut*; & toutes les troupes de la gauche des Hollandois furent en même-tems placées derrière la grande *Nethe*, en laissant néanmoins quelques postes avancés vers *Putten* & du côté de *Malines*: Position compassée aux circonstances des mouvemens de l'Armée Française qui s'approchoit de plus en plus de la *Dille*, & dont le corps placé près de *Malines* se renforçoit & recevoit de l'artillerie. Elle étoit d'ailleurs avantageuse cette position pour l'Armée alliée en ce que la Ville d'*Anvers* couverte se trouvoit derrière elle, & que sa droite appuyée à la *Demer* & à l'*Escaut*, formoit comme une ligne, laquelle se communiquoit à la gauche, qui étoit campée entre *Lier*, *Helhoven* & *Con-ticq*, avec un poste avancé à *Rumpt*, & au Pont de *Walem*.

L'Armée a figuré dans ces postes jusqu'au 12. que les mouvemens des forces réunies de celle de France, résolurent le Comte de Bathiani & le Prince de Waldeck de lui faire passer la *Nethe* à *Walem*, à *Dussel* & à *Lier*, & de se tenir le plus long tems qu'il seroit possible derrière cette rivière. La garnison de *Malines* suivit l'Armée avec le canon, excepté 150. hommes aux ordres d'un Capitaine du Régiment Impérial de *Wolffenbuttel*, & qui furent laissés dans la Ville pour couvrir la retraite; ils y furent attaqués, & obligés de se rendre prisonniers de guerre. Ce qu'il y avoit d'Hollandois dans cette petite troupe, fut encore envoyé en France.

Le Roi Très-Chrétien fit le 15. son entrée dans *Malines* entre dix & onze heures, & son Armée ayant passé la *Demer*, & continué de s'avancer avec toutes précautions vers *Anvers*, celle des Hauts-Alliés, après avoir été en ordre de bataille tout ce jour-là & le lendemain derrière la *Nethe*, se remit en marche, & alla occuper le 17. un camp tracé à *Merksem*, faisant ainsi un mouvement rétrograde. Elle s'est ensuite retirée derrière *Anvers*, en laissant une garnison dans le Château, qu'on dit être de 2. ou 3. mille hommes, puis vers *Breda* pour y recevoir plus aisément les subsistances, & s'y mettre, par l'arrivée des renforts d'Angleterre & d'Hollande, dans l'état de force où elle doit être portée conjointement avec le corps d'Hannovriens qui est en marche, & un nouveau Corps des troupes de l'Impératrice-Reine.

Ces mouvemens en arrière, & ceux des François en avant ne se font pas faits sans attaques entre les troupes légères des deux Armées, mais qui n'ont de particulier que ce que les escarmouches montrent ordinairement, savoir, quelques morts, des blessés, & des prisonniers de côté & d'autre.

Le 18. après-midi les François entrèrent dans *Anvers*, après avoir occupé les Postes & les Forts qui y menent, & qu'on leur avoit la plupart abandonnés : Mais nous nous tiendrons pour ce mois-ci, au narré concis qu'on vient de faire du tour qu'ont pris précipitamment les affaires des *Pays-Bas*. La prise de *Bruxelles* dans un tems où il n'étoit point permis de faire d'autres opérations, a facilité le tout à l'Armée Française ; & son extrême supériorité sur l'Armée Alliée, a conduit l'ouvrage qu'elle paroissoit avoir médité ou de refléter celle-ci dans

son camp en le tournant, où de l'obliger à gagner les frontieres d'*Hollande*, ce qui est arrivé. On auroit lieu d'être attentif au parti que prendront les Etats Généraux dans des circonstances en aparence si critiques pour leur République, si Mrs. de *Wassenar* & *Gilles*, leurs Ministres extraordinaires auprès du Roi de France, ne continuoient d'être traités par ceux de ce Monarque avec une distinction qui fait toujours croire que leur négociation ne sera pas infructueuse pour le rétablissement du bonheur public, qui dépend du rétablissement de la Paix à laquelle ils travaillent.

La garnison de *Mons* a été renforcée avant la retraite de l'Armée des Hauts - Alliés. On a pourvû également à celles de *Charleroy* & de *Namur*. Et le Gouvernement a eu la précaution de faire emballer les Archives, & tous les papiers appartenans aux Cours & aux Tribunaux, qui étoient à *Anvers*, pour les faire transporter, *Berb-Op-Zom*, parce qu'on prévoyoit l'entrée prochaine de l'ennemi dans cette Ville, & que le Château ne manqueroit pas d'être attaqué.

Le Cardinal Evêque & Prince de *Liège* est venu le 14. Mai saluer le Roi qui avoit pour lors son quartier près de *Lowvain*.

H O L L A N D E.

Les sentimens des Provinces se trouvent partagés sur l'état des affaires présentes des *Pays-Bas*, & encore plus sur les suites qu'elles auront. Mais les mesures de douceur paroissent à la plupart celles qui dans la conjoncture doivent être les moins suivies, & qu'il ne faut pas se relâcher sur la vigueur. C'est le système que le Ministre

d'Angleterre tâche de faire préférer à tout autre quelque grande que soient les forces avec lesquelles le Roi Très-Christien menace les frontières de l'Etat. Il est secondé par ceux de la Cour de Vienne, parce qu'on se fonde sur ce qu'on sera bientôt en état d'opposer des forces suffisantes aux ennemis de l'Impératrice-Reine, que les Hessois, avec dix ou douze mille Anglois, vont être renvoyés dans les Pays-Bas, & qu'outre le corps d'Hannovriens qui est en marche pour joindre incessamment l'Armée Alliée, dix-huit à vingt mille hommes de troupes Impériales-Autrichiennes sont prêts à marcher où la Couronne Britannique, & la République voudront les employer. On compte aussi beaucoup sur les progrès de l'Armée combinée d'Autriche & de Piémont en Italie.

Le Général de Brosses, Envoyé Extraordinaire & Plénipotentiaire du Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & Mr. d'Ammon, Résident du Roi de Prusse, n'ont pas eu jusqu'ici la satisfaction d'informer leurs Maîtres de l'accession des Etats Généraux au Traité de Dresde, sur laquelle on a rapporté le mois passé des Mémoires de l'un de ces Ministres & de Mr. Trevor qui l'est du Roi de la Grande Bretagne. Leurs Hautes Puissances ne s'étoient pas encore déterminées le 20. Mai à cette accession.

Mr. Sa'adin d'Onex, l'un des Syndics de la Compagnie des Indes de France, n'avoit pas non plus reçu pour lors l'avis qu'il paroît attendre à La Haye, que les Ministres du Roi Très-Christien son Maître eussent réglé l'affaire des trois Vaisseaux vendus à Batavia & venus delà au Texel, qui font le sujet de son séjour en ce Pays, &

& des Mémoires qu'il a présentés à l'Etat. Mais comme Mrs. de Wassenaer & Gilles qu'on fait être présentement à *Bruxelles*, ont dans leur commission, de finir cette affaire, Mr. d'Onex est attendant ce qui aura résulté des dernières conférences de ces Messieurs, soit pour qu'il continuë de demeurer encore quelque-tems à *La Haye*, soit pour se retirer.

A R T I C L E VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable dans le N O R D depuis le mois dernier.

Russie. Cette Cour, quoique requise d'accéder comme la République des Provinces Unies des Pays Bas, au Traité du 25. Décembre dernier conclu à *Dresde* entre les Rois de Pologne & de Prusse, elle demeure à le faire, ainsi que cette République: Et quant aux troupes dont nous avons dit qu'elle faisoit l'offre aux Puissances maritimes, on n'est pas encore convenu non plus du subside qui seroit à payer. On parle bien, mais par conjectures seulement, de 1800. mille florins, pour 30. mille hommes, & on leur trace leur route, qui est, qu'on les embarqueroit à *Revel* pour passer la mer *Baltique* & débarquer sur les côtes de *Holstein*, d'où elles marcheroient ensuite vers leur destination, à cause qu'il seroit douteux si le Roi de Prusse voudroit les laisser passer sur son territoire. Il est vrai néanmoins qu'il y a bien un tel corps depuis long tems rassemblé dans la *Livonie*, mais il est incertain si c'est celui dont on prétend la marche prochaine pour le service de l'*Angleterre* & de la *Hollande*: Car l'Impératrice - Czarine a fait encore

encore défilent de nouvelles troupes vers la même Province, & pour lesquelles elle avoit même demandé le passage au Roi & à la République de *Pologne*. C'étoit un corps pris de l'*Ukraine*. Mais sur des représentations à ce sujet, Sa Maj. Czarienne s'est défitée, pour ne pas exposer la *Pologne* à aucun démêlé avec ses voisins; Elle s'est restreinte à demander seulement le passage pour un train d'artillerie de 50. canons & de 30. mortiers, qui depuis le siège de *Choczim* étoient demeurés sur les frontières d'*Ukraine*; ce qui n'a pû être refusé. Cette artillerie a une escorte de deux mille hommes. Il demeure donc fort problématique si des troupes Russiennes se rendront au service des Puissances maritimes.

Il y a plus d'apparence de réussite sur un autre point agité à *Petersbourg*, c'est d'ajuster un différend dont on a déjà parlé, & qui regarde le *Holstein*, par le moyen d'un équivalent que le Roi de Danemarck donneroit au Duc de ce nom, grand Prince de *Russie* & successeur à la Couronne de cet Empire. Sa Majesté Danoise a offert pour cet équivalent le Comté d'*Oldenbourg* & celui de *Delmenhorst*. Mais il n'a pas été jugé suffisant pour dédommager le Prince, vû ses prétentions sur tout le Duché de *Schleswig*. Son Altesse a cependant fait connoître ses dispositions à un accommodement raisonnable, si le Roi de Danemarck vouloit ajouter quelques autres territoires à ceux qu'il consentoit de céder, & payer le million d'écus, promis au feu Duc de *Holstein* en 1737. Sur quoi Sa Majesté Danoise a offert de céder encore les Baillages de *Gottorp* & de *Schleswig*, & déclaré qu'on s'arrangeroit sur le million d'écus, ou en le payant en une seule fois, ou en differens termes.

Le Roi de Dannemarck, en se déterminant aux nouvelles cessions qu'il propose, & à fournir la somme d'un million d'écus, demande que le grand Prince de Russie renonce de son côté, pour lui & pour ses descendans à perpétuité, à toutes prétentions sur le reste des Etats de Holstein, & que cette renonciation soit fortifiée de la garantie de la Couronne Impériale de Russie. Cela paroissant d'équité, il paroît aussi que la négociation sur le tout ne tardera pas à être consommée.

La Suede ne montre rien de remarquable. Nous avons déjà dit que les Officiers Suedois qui étoient à *Gottenbourg* y sont encore. Nous le répétons ici, & nous ajoutons qu'il n'y a plus apparence qu'ils se rendront en *Ecosse* où on vouloit les destiner, puisque les troubles de ce Pays-là sont assoupis. On prétend cependant qu'ils demeurent engagés au service de France.

Pologne. Les Universaux par la convocation de la prochaine Diète générale de ce Royaume doivent être signés présentement, puisqu'on attendoit à cet effet l'arrivée du Roi à *Fraustätt*, vers la mi-Mai. Les matieres sur lesquelles on délibérera dans cette assemblée, on les annonce comme très-importantes. L'augmentation de l'Armée de la Couronne y sera, dit-on, remise sur le tapis.

Le Roi a disposé de l'Evêché vacant de *Cracovie*, qui est le plus considérable du Royaume, en faveur du Comte Zalusky, Grand Chancelier de la Couronne, & ci-devant Evêque de Culm. Ce Prélat est très-recommandable par son profond savoir & son goût décidé pour les belles Lettres.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Morts des Princes & autres Personnes Illustres depuis le mois dernier.

LA nuit du 18. au 19. Mars mourut la Princesse Anne de Mecklenbourg, nièce de la feu Impératrice Anne de Russie, dans l'Isle où elle avoit été releguée près d'*Archangel*. Cette Princesse étoit âgée de 28. ans, & fut mariée au Prince Antoine-Ulrich de Brunswich-Woffenbittel, dont elle a eu deux Princes & deux Princesses. La longueur d'un exil dont elle ne prévoyoit ni le terme ni la durée, l'ont fait tomber dans un état de langueur qui la mina insensiblement, & mit sa vie en danger. Sa maladie a dégénéré en fièvre chaude accompagnée de délire, que ni les soins d'un habile Médecin qu'on lui envoya, ni les espérances qu'on lui donna d'un changement de situation, ne purent faire passer. Chacun fait l'histoire de cette infortunée Princesse, elle est trop récente que pour la retracer ici. L'intrusion du Prince Jean son fils sur le Trône de Russie a fait ses malheurs. A l'égard du Prince de Brunswich Epoux de la Princesse défunte, on parle présentement de sa prochaine liberté & de celle de sa famille. Il est relegué au Château de *Nerva*.

Messire Charles le Gendre de Berville, Lieutenant-Général des Armées du Roi de France, & Commandeur de l'Ordre-Royal & Militaire de St. Louis, est mort le 7. Avril à *Paris*, âgé de 66. ans.

Le Colonel Draak, Directeur des Fortifications

tions de la République des Provinces-Unies, est mort à *Maëstricht*.

La Palatine Douairiere de Czernichow, née Princesse de Lubomirska; la Comtesse de Fleming, Epouse du Comte de ce nom, Général de l'Artillerie de Lithuanie; la Palatine de Sandomir, née Comtesse de Tarlo, & la Comtesse Marie-Cecile de Proskau, née Princesse d'Oettingen-Spielberg, Epouse du Comte Jean Antoine de Proskau, ci devant Président de la Chambre des Finances de *Silese*, ont aussi payé le tribut à la nature.

Le 29. la mort enleva encore à *Rhinberg* le Baron de Kleift, Lieutenant Général des troupes de S. A. E. Palatine, & Gouverneur de cette Ville, à l'âge de 80. ans.

On finira cet article par la mort d'une femme âgée de 117. ans. Elle s'appelloit Claudine Grandjean, étoit veuve d'un nommé Christophe César, & elle est morte le 5. Mars au village de *Leir* à deux lieues de *Nancy*, ayant eu cent soixante-huit tant enfans que petits enfans, dont plus de la moitié sont encore vivans.

Ajoute pour l'Article d'Ecosse.

Voici la liste des Officiers au service de France, faits prisonniers à l'action qui s'est passée en *Ecosse*, le 27. du mois d'Avril, & lesquels se sont obligés, par écrit, de demeurer sur leur parole d'honneur, à *Inverness*, jusqu'à ce que le Duc de Cumberland juge à propos de les faire conduire ailleurs.

Du Régiment Royal-Ecossois, le Lord Louis Drummond & Mrs. O Donohou, Douglas, d'Horton

d'Horton & Jean St. Leger, Capitaines; Mrs. Dicconson, Nairn & Damary, Lieutenants. Régiment de Cavalerie de Fitz-James, Mr. François Nugent, Capitaine & Quartier-Maître des troupes Françaises en *Ecosse*; Mrs. Robert Shee, Patrice Nugent & Thomas Bagot, Capitaines; Mr. Jean Nugent, Lieutenant; Mr. Philippe Molloy, Quartier-Maître; Mr. Cooke, Cornerre, & Mr. Marc Bagot, Ajudant. Régiment d'Infanterie de Fitz-James, Mr. Barnaval, Lieutenant. Régiment de Buckeley, Mr. Comerford, Capitaine, Mr. O Danil, Lieutenant, & Mr. Thomas Scott, Volontaire. Régiment de Dillon, Mrs. Jean Dillon, Cusack, Edouard de Nugent & Richard Bourke, Capitaines; Mrs. Jean Macdonagh, Michel Burke & Carbery Fox, Lieutenants. Régiment de Rothes, Mr. Thomas Macdermott, Capitaine, & Mrs. Dudley Macdermott & Pierre Taaffe, Lieutenants. Régiment de Berwick, Mrs. de la Hoyde & Patrice Clargue, Capitaines, & Mrs. Thomas Gould, Eugene Keaffe & Pierre O Reily, Lieutenants. Régiment de Lally, Mrs. Robert Stack, Richard Murphy & Alexandre Geoghean, Capitaines; Mrs. Miles Swiny, Patrice Sarsfield & Jacques Grant, Lieutenants. Du Régiment de Paris, Militiens, Mr. Jean O Bryen, Capitaine. Mr. Charles-Guillaume Douglas, Capitaine dans le Régiment de Languedoc. Mr. Pierre Colieno, second Capitaine de Vaisseau Espagnol; le sieur du Saussay, Ingénieur François; les sieurs d'Andrion & Charles Bodin, Officiers d'artillerie, & Mr. Alexandre Gordon, Aumônier des troupes Françaises; faisant en tout 57. prisonniers, y compris le Brigadier Stapleton, le Colonel Macdonell & le Marquis d'Aiguille, desquels on a déjà

déjà fait mention en son lieu.

Les Officiers des Mécontents, faits prisonniers, & conduits à *Inverness*, sont le Lord Kilmarnock, Colonel, le Colonel François Farquharson & le Colonel Maclachlan; le Major Jacques Stuart, les Capitaines Jacques Farquharson, André Wood, Alexandre Coming, Sprewell & Alexandre Buchanan; le Lieutenant George Gordon; les Enseignes Mac-Gregor, Jacques Lindsay & Jacques Hay; l'Ingénieur Jean Finlayson; le Chevalier Jean Wederburn, de la Garde du Corps du fils du Prétendant; un Aumônier nommé George Law, un Payeur des troupes, & deux Chirurgiens.

Outre le Comte de Cromarty & le Lord MacLeod, son fils, qui ont été faits prisonniers dans le Comté de Sutherland, à la tête d'un Corps de 150 hommes, on y a pris aussi les Officiers suivans, savoir, le Lieutenant-Colonel Kendall, au service d'Espagne; le Capitaine Mackenzie, frere d'un des Chefs nommé Ballon; le Capitaine Roderick Mac-Culloch, de Glaslich; le Lieutenant Roderick Mackenzie, frere d'un des Chefs, nommé Keppoch; le Lieutenant Alexandre Mackenzie, frere de celui qui se nomme Dundonald; le Lieutenant Alexandre Mackenzie, de Corry; le sieur Georges St. Clair, de Gees; le sieur Hector Mackenzie; le sieur Hector Campbell, de Cathness, & le Lieutenant Jacques Macrac, au service d'Espagne. Ces Officiers doivent être conduits à *Londres*, pour y être jugés, ainsi que les Officiers des soulevés, trouvés à bord de la Chaloupe le *Hazard*.

Comme on n'a pas dit en son lieu de quelle manière *Valence* étoit retournée au pouvoir du Roi

Roi de Sardaigne, il convient d'ajouter ici à l'article qui regarde cette Ville, que ça été en accordant au Gouverneur & à la Garnison les honneurs de la guerre, toutes fois sous la condition de ne pouvoir porter les armes d'un an & que cette Garnison s'est vigoureusement défendue, & que les Piémontois, ont souffert beaucoup de son feu également vif & continu.

Nous révoquons ici la nouvelle de l'incendie qui seroit arrivé le 24. Mars dernier au grand magasin de la Compagnie des Indes au Port de l'Orient sur les côtes de Bretagne ; puisque rien n'est plus faux : Et si nous avons donné dans ce mal-informé, en rapportant page 356. de notre dernier Journal, cet événement comme arrivé, c'est qu'il étoit revêtu de circonstances, qui devoient le caractériser de certitude, mais ces circonstances, comme le fait, ne sont ensemble que l'ouvrage de l'invention.

Ce qui pourroit nous abuser de même dans la suite, sera toujours révoqué de cette manière, même plus fortement contre ceux qui ne s'étudient qu'à tromper la croyance du public par leurs faussetés.

F I N.

Errata pour le mois de Mai.

Pages 361. il y a une transposition à la quatrième ligne de l'Article d'Angleterre, y ayant rentrât des voyes dans de soumilion il faut lire rentrât dans des voyes &c.

Page 362. , ligne 26. Lettres de neutralité lisez Lettres de naturalité.

T A B L E

DES ARTICLES

Du mois de Juin 1746.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature.</i>	399
ARTICLE II. <i>Allemagne.</i>	408
ARTICLE III. <i>Italie.</i>	426
ARTICLE IV. <i>France.</i>	435
ARTICLE V. <i>Angleterre & Ecosse.</i>	445
ARTICLE VI. <i>Pays-Bas.</i>	460
ARTICLE VII. <i>Nord.</i>	467
ARTICLE VIII. <i>Morts.</i>	470

*Extractum extensionis Privilegii Impressorij
Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis,
ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Caesareae & Catholicae Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negotiationem exercentibus, serio firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopola & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum suarum Caesareae & Catholicae Majestatis hereditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensus, audeat vel praesumat, sub poenâ privationis quoruncunque exemplarium, & insuper multæ quinque Marcarum auri puri fisco Caesareo, & parti laesæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 8. Augusti 1740. Infra scripti erant CAROLUS. (L.S.) Vt. Jo. Ad Comes de Metfch. Ad Mandatum Sacrae Caesareae Majestatis proprium. E. F. LIBER BARO DE GLANDORFF.